



UN LIBRARY

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

1142 *nd MEETING: 8 AUGUST 1964*
ème SÉANCE: 8 AOÛT 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1142).....	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488);	
(a) Letter dated 8 August 1964 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/5859);	
(b) Letter dated 8 August 1964 from the Chargé d'affaires a.i. of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5861)	1

655

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1142).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité, par le représentant permanent de Chypre (S/5488);	
a) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/5859);	
b) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de Chypre (S/5861).....	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND FORTY-SECOND MEETING
Held in New York, on Saturday, 8 August 1964, at 7.30 p.m.

MILLE CENT QUARANTE-DEUXIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le samedi 8 août 1964, à 19 h 30.

President: Mr. Sivert A. NIELSEN (Norway).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1142)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):
 - (a) Letter dated 8 August 1964 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/5859);
 - (b) Letter dated 8 August 1964 from the Chargé d'affaires a.i. of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5861).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda for this evening's meeting of the Security Council is contained in document S/Agenda/1142. If I hear no objection, I shall consider it to be adopted.
2. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, the Soviet delegation does not object to the adoption of the agenda; however, it waives its objection on the understanding that our adoption of the agenda shall not prejudge the order in which we take up the questions raised in sub-paragraphs (a) and (b), nor the procedure we may adopt in discussing them.
3. On this understanding, and provided it is shared by all the others, we shall not object to the adoption of the agenda. In regard to the question of the sequence and organization of the discussion on this matter, we shall venture to revert to this at the appropriate time after the agenda has been adopted.

The agenda was adopted.

- Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):
(a) Letter dated 8 August 1964 from the Permanent Representative of Turkey addressed to the President of the Security Council (S/5859);

Président: M. Sivert A. NIELSEN (Norvège).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1142)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):
 - a) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/5859);
 - b) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de Chypre (S/5861).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'ordre du jour provisoire de la séance du Conseil de sécurité de ce soir figure dans le document S/Agenda/1142. S'il n'y a pas d'opposition, je le considérerai comme adopté.
2. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique n'a pas d'objection contre l'adoption de l'ordre du jour mais elle tient à préciser qu'il doit être entendu que cette adoption ne préjuge pas l'ordre dans lequel seront examinées les questions figurant aux alinéas a et b, ni le mode éventuel de la conduite des débats sur ces questions.
3. Si tous les membres du Conseil partagent cette interprétation, nous n'élèverons pas d'objections contre l'adoption de l'ordre du jour. Après son adoption, nous nous permettrons de revenir, en temps opportun, à la question de l'ordre et de l'organisation de la discussion de cette question.

L'ordre du jour est adopté.

- Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):
(a) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie (S/5859);

(b) Letter dated 8 August 1964 from the Chargé d'affaires a.i. of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5861)

4. The PRESIDENT: Now that the agenda has been adopted and before we start the discussion of the matter before the Council, I should like to give the members of the Council the following information which I have received from the Secretary-General.

5. Throughout the present crisis in the island of Cyprus and with particular regard to the fighting between Government forces and Turkish Cypriots, General K. S. Thimayya, the Commander of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus, has persistently been exerting every effort to avoid further bloodshed by bringing about a cease-fire wherever fighting has occurred. His efforts are continuing and he is keeping in close and constant touch with the leaders of the Government and the leaders of the Turkish Cypriot community for this purpose. These efforts have not yet met with success, however.

6. Measures have also been taken by the United Nations Force to assist the Turkish Cypriot inhabitants who have fled from the various localities in the Kokkina-Mansoura area involved in the fighting and have sought the protection of the contingent of the United Nations Force in Mansoura. Assistance to these refugees as well as to the wounded has been discussed by General Thimayya with the Government authorities and continues to be given to the refugees.

7. Communications under today's date have been received from the Permanent Representatives of Turkey, Greece and Cyprus requesting participation on behalf of their respective Governments in the discussion of the questions just placed on the Council's agenda. These communications have been circulated as documents S/5862, S/5863 and S/5864.^{1/} If there is no objection, I propose to invite them to take part in our discussion of the matter, in accordance with past practice.

At the invitation of the President, Mr. Orhan Eralp (Turkey), Mr. Dimitri S. Bitsios (Greece) and Mr. Zenon Rossides (Cyprus) took places at the Council table.

8. The PRESIDENT: I call on the representative of the Union of Soviet Socialist Republics on a point of order.

9. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, a moment ago the Soviet delegation reserved its right to submit for the Council's consideration some observations concerning the organization of the Council's work at the present meeting. A simple comparison of the letters mentioned in sub-paragraphs (a) and (b) of the agenda just adopted by the Council shows that priority should be given to the question raised in the letter from the representative of Cyprus [S/5861]^{1/} which concerns "the deliberate and unprovoked armed air attacks against the unarmed civilian population of Cyprus carried out by airplanes of the Turkish Air Force in the hours immediately

b) Lettre, en date du 8 août 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de Chypre (S/5861)

4. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Maintenant que l'ordre du jour est adopté et avant d'entamer la discussion de la question soumise au Conseil, je voudrais transmettre aux membres du Conseil les renseignements suivants que le Secrétaire général m'a communiqués.

5. Tout au long de la crise qui sévit actuellement dans l'île de Chypre et en ce qui concerne particulièrement la lutte entre les forces gouvernementales et les Chypriotes turcs, le général K. S. Thimayya, commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, n'a cessé de déployer tous les efforts possibles pour prévenir toute nouvelle effusion de sang en imposant le cessez-le-feu partout où les combats s'étaient engagés. Poursuivant ses efforts, il reste constamment en contact étroit avec les autorités gouvernementales et avec les dirigeants de la communauté chypriote turque. Jusqu'à présent ses efforts n'ont pas été couronnés de succès.

6. La Force des Nations Unies a pris aussi des mesures pour venir en aide aux Chypriotes turcs qui s'étaient enfuis de certaines localités de la région de Kokkina-Mansoura, où des combats s'étaient déroulés et qui avaient demandé protection au contingent de la Force des Nations Unies à Mansoura. L'aide fournie à ces réfugiés et aux blessés a fait l'objet de pourparlers entre le général Thimayya et les autorités gouvernementales et on continue à leur dispenser.

7. Les représentants permanents de la Turquie, de la Grèce et de Chypre ont envoyé des communications datées d'aujourd'hui par lesquelles ils demandent à participer au nom de leurs gouvernements, à la discussion des questions qui viennent d'être inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Ces communications ont été distribuées aux membres du Conseil dans des documents portant les cotes S/5862, S/5863 et S/5864^{1/}. S'il n'y a pas d'opposition, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion, conformément à l'usage.

Sur l'invitation du Président, M. Orhan Eralp (Turquie), M. Dimitri S. Bitsios (Grèce) et M. Zenon Rossides (Chypre) prennent place à la table du Conseil.

8. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour présenter une motion d'ordre.

9. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a réservé tout à l'heure son droit de présenter au Conseil un certain nombre de considérations concernant l'organisation des travaux de la présente séance. Une simple comparaison du texte des lettres mentionnées aux alinéas a et b de l'ordre du jour qui vient d'être adopté par le Conseil montre qu'il faut accorder la priorité à l'examen de la question soulevée dans la lettre du représentant de Chypre [S/5861^{1/}]; en effet, cette lettre fait état d'"attaques aériennes armées, délibérées et sans provocation, que des aéronefs de l'armée de l'air turque ont déclenchées contre la population civile et sans armes

^{1/} See *Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for July, August and September 1964.*

^{1/} Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1964.*

preceding the submission of this request, and which are still continuing"; I repeat "which are still continuing". It would therefore be natural for the Security Council, as the principal organ of the United Nations and the one primarily responsible for the maintenance of international peace and security, to give first hearing among the representatives invited to participate in its work to the representative of Cyprus.

10. I believe that such an order of business would be consistent both with the responsibilities already assumed by the Council in the past in the question of Cyprus, and with the facts submitted in the letter to which I have just referred.

11. I hope that those members of the Council who are concerned to ensure expeditious and objective consideration of this question will support my proposal that we hear first the representative of Cyprus, who incidentally has just arrived from his homeland, and then give the floor to all the other representatives who wanted to take part and were invited to do so, and, of course, to the members of the Council.

12. I foresee that these remarks of mine may arouse technical objections to the effect that the order in which these documents were submitted is not the order which I should like and in which I should consider it expedient for the Council to hear the representatives who have raised this question—the representatives of Turkey and Cyprus. I think that, in the face of the grave deterioration of the situation in Cyprus, we should be guided by considerations not of form but of substance.

13. For this reason I would ask my distinguished colleagues to support my proposal and allow the representative of Cyprus, if, as I understand, he has already put his name on the list of speakers, to address us first. This would of course not exclude but rather take it for granted that the representative of Turkey and all the other representatives wishing to take part in the discussion of this question will have the opportunity to give their views and explanations here.

14. The PRESIDENT: In regard to the proposal made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, I should like to inform the Council about the sequence of requests made to the President for a meeting of the Council and for inscription of speakers on his list. The President's office was first informed this morning by the delegation of Cyprus that the Permanent Representative of Cyprus was on his way to New York and that he would call on the President upon his arrival, and that he was likely then to request a meeting of the Security Council to consider the developments in Cyprus.

15. A short time thereafter, at approximately 11.15 a.m., I received a communication from the representative of Turkey requesting an urgent meeting of the Council. That letter is reproduced as document S/5859.^{2/}

16. At approximately two o'clock this afternoon, I received a communication from the Chargé d'affaires

de Chypre dans les heures qui ont précédé immédiatement la remise de la présente requête et qui se poursuivent"; je souligne les mots "et qui se poursuivent". Il serait donc naturel que le Conseil de sécurité, qui est le principal organe de notre organisation et auquel est conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, entende le représentant de Chypre avant les autres représentants qui ont été invités à participer à ses travaux.

10. J'estime que cette façon de procéder correspond à la fois aux responsabilités que le Conseil a déjà assumées antérieurement dans la question de Chypre et aux circonstances de fait qui sont évoquées dans la lettre susmentionnée.

11. J'espère que ceux des membres du Conseil qui tiennent à ce que cette affaire soit examinée avec diligence et objectivité appuieront ma proposition, afin que nous puissions entendre d'abord le représentant de Chypre, qui vient d'ailleurs d'arriver de son pays, et que la parole soit ensuite donnée à tous les autres représentants qui ont demandé à prendre part aux travaux du Conseil et qui y ont été invités, ainsi que, bien entendu, aux membres du Conseil.

12. Je prévois que ces observations de ma part risquent de se heurter à des objections d'ordre technique, en ce sens que l'ordre dans lequel les documents ont été présentés est différent de celui dans lequel il me paraît souhaitable et rationnel que le Conseil entende les représentants qui ont soulevé cette question, c'est-à-dire les représentants de la Turquie et de Chypre. Eu égard à l'aggravation sérieuse de la situation à Chypre, il me semble que nous devons nous laisser guider, non pas par des considérations d'ordre technique, mais par des considérations qui portent sur le fond de la question.

13. C'est pourquoi je voudrais demander à mes distingués collègues d'appuyer ma proposition et de donner en premier lieu la parole au représentant de Chypre, s'il s'est déjà fait inscrire, ce que je crois être le cas, sur la liste des orateurs. Bien entendu, cela n'exclut pas, mais au contraire suppose, que le représentant de la Turquie, ainsi que tous les autres représentants qui désirent prendre part au débat, auront aussi la possibilité d'exposer ici leurs vues et de donner leurs explications.

14. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En ce qui concerne la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, je voudrais informer le Conseil de l'ordre dans lequel le Président a été saisi des demandes de réunion du Conseil de sécurité ainsi que des demandes d'inscription sur la liste des orateurs. Le bureau du Président a été d'abord informé ce matin par la délégation de Chypre que son représentant faisait route vers New York, qu'il se rendrait chez le Président dès son arrivée et demanderait probablement alors une réunion du Conseil de sécurité afin d'examiner les événements de Chypre.

15. Peu après, vers 11 h 15, j'ai reçu une communication du représentant de la Turquie demandant que le Conseil de sécurité soit convoqué d'urgence. Cette lettre figure dans le document S/5859^{2/}.

16. Cet après-midi, vers 14 heures, j'ai reçu du chargé d'affaires de Chypre une communication qui

^{2/}Ibid.

^{2/}Ibid.

of Cyprus, which is reproduced as document S/5861, calling for an emergency meeting of the Security Council to be convened immediately.

17. There is but one meeting considering both these requests: that is the present meeting. At the time when the representative of Turkey submitted the letter to which I made reference, he simultaneously requested that he be inscribed on the list of speakers. Similarly, the Chargé d'affaires of Cyprus indicated, at the time of delivery of his letter, that he wanted his representative to be inscribed on the list of speakers. Later, I received a third request, from the representative of Greece, that his name be inscribed.

18. The rule to be followed by the President seems to me to be very clear: it is rule 27 of the provisional rules of procedure of the Security Council, and, with your permission, I shall read it: "The President shall call upon representatives in the order in which they signify their desire to speak."

19. In the meantime, the representative of the Union of Soviet Socialist Republics has presented a proposal to the Security Council that a different procedure be followed, and that the representative of Cyprus be called upon to speak first. I should like to know if any members of the Council would want to express their opinions on the proposal made by the representative of the Soviet Union.

20. May I further inform the Council that the representative of Turkey, as well as the representative of Cyprus, when I contacted them in this regard, each maintained the desire to speak first. I was informed by the representative of Cyprus that he considered his request, which was for an immediate meeting, the one that had to take precedence; whereas the representative of Turkey made reference to the rules of procedure and the fact that he had inscribed his name first. Moreover, it was mentioned that what the representative of Cyprus wanted to do was to speak first on his own item, which he considered his letter to set forth. A similar point of view was expressed by the representative of Turkey.

21. I thought I should give that information to the members of the Council before I hear any one of the members who might like to speak on the proposal made by the representative of the Soviet Union.

22. Mr. SMID (Czechoslovakia): Despite the procedural arguments raised here to the effect that the delegation of Turkey should be given the floor first, my delegation wishes to support the view that the matter presented in the letter from the representative of Cyprus be given priority in the Council meeting and that he consequently be given the floor as the first speaker. The reason for which my delegation takes this position is quite clear. Cyprus is a country which has been attacked and, as I understand it, the situation is becoming even more serious at this very moment. I therefore think that, at such a grave moment, the Council might apply a procedure which would correspond to the seriousness of the situation.

23. Mr. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivia) (translated from Spanish): I should like to explain my delegation's position. The Bolivian delegation feels that there are two aspects to this problem: that of substance and that of form. In my delegation's opinion, the procedure we adopt should be based on realities and not follow a purely routine course.

est reproduite dans le document S/5861, demandant qu'une réunion du Conseil de sécurité soit convoquée immédiatement et d'urgence.

17. Il n'y a qu'une seule réunion pour répondre à ces deux demandes et c'est la présente réunion du Conseil. En me remettant la lettre dont je viens de parler, le représentant de la Turquie a demandé en même temps à être inscrit sur la liste des orateurs. De même, lorsque le chargé d'affaires de Chypre m'a présenté sa lettre, il m'a fait savoir qu'il désirait que son représentant soit inscrit sur la liste des orateurs. Ensuite, j'ai reçu une troisième demande d'inscription qui émanait du représentant de la Grèce.

18. La règle à laquelle le Président doit se conformer est, à mon sens, très claire: c'est celle de l'article 27 du règlement intérieur provisoire, dont, si vous le voulez bien, je vais donner lecture: "Le Président donne la parole aux représentants dans l'ordre où ils l'ont demandée."

19. Là-dessus, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a proposé au Conseil de procéder autrement et de décider que le représentant de Chypre aurait la parole le premier. Je demande si des membres du Conseil veulent exprimer leur avis sur la proposition faite par le représentant de l'Union soviétique.

20. Je me permettrai d'informer en outre le Conseil que le représentant de la Turquie et celui de Chypre, lorsque je me suis mis en rapport avec eux à ce sujet, ont persisté l'un et l'autre dans leur désir de prendre la parole le premier. Le représentant de Chypre m'a fait savoir qu'il considérait que sa demande devait avoir priorité, puisqu'elle avait pour but de demander la réunion immédiate du Conseil, tandis que le représentant de la Turquie a invoqué le règlement intérieur et le fait qu'il s'était inscrit le premier. De plus, il a été précisé que le représentant de Chypre voulait parler en premier sur la question exposée dans sa lettre. Le représentant de la Turquie a exprimé un point de vue analogue.

21. J'ai pensé que je devais fournir ces renseignements aux membres du Conseil avant que l'un d'eux prenne la parole au sujet de la proposition du représentant de l'Union soviétique.

22. M. SMID (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Bien qu'on ait invoqué ici des arguments de procédure pour permettre à la délégation de la Turquie de parler la première, ma délégation désire appuyer la thèse selon laquelle le sujet traité dans la lettre du représentant de Chypre doit avoir la priorité à cette séance du Conseil et que le représentant de ce pays doit donc prendre la parole le premier. Ma délégation adopte cette position pour une raison parfaitement claire: c'est Chypre qui a été attaquée et j'apprends que la situation empire à l'heure même où je parle. C'est pourquoi je pense que, dans des circonstances aussi graves, le Conseil doit user d'une procédure qui réponde à cette situation critique.

23. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Je voudrais exposer la position de ma délégation. Elle estime qu'il y a dans ce problème un aspect de fond et un aspect de forme. La procédure à suivre doit, de l'avis de ma délégation s'inspirer de la réalité et non pas être une opération de forme ou de simple routine.

24. We have before us two documents: the letter sent by the Turkish representative and the one from the Chargé d'affaires of Cyprus. We feel that it is essential to examine both documents carefully before taking a decision.

25. The Turkish representative has asked the Security Council to meet in order to "consider the serious situation created in Cyprus by the renewed and continuing attempts ...". In the note from the Chargé d'affaires of Cyprus, Turkey is accused of "attacks"—which is not at all the same thing as "attempts"—against the unarmed people of Cyprus carried out by planes of the Turkish air force.

26. The note from the Turkish representative denounces the Greek Cypriot Community for its continuing attempts to perpetuate the usurpation of government, which is a political matter. On the other hand, the note from the Chargé d'affaires of Cyprus calls upon the Security Council to discharge its responsibility for the maintenance of peace and for putting an end to armed aggression.

27. I hope that my interpretation of the matter, based on the text of the two notes, is quite clear. My delegation feels that the Council should first hear the representative of Cyprus, without, however, in any way prejudicing the Turkish delegation's right to speak as often as necessary.

28. The PRESIDENT: May I inquire from the representative of the Soviet Union if he has made a formal proposal?

29. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) [translated from Russian]: Mr. President, before replying to your question I should like to offer some clarification of the proposal I have submitted and which I continue to support, with particular reference to the observations which you have just made on rule 27 of the provisional rules of procedure.

30. It is not my intention, Mr. President, to contest what you quite correctly quoted: the wording of rule 27. I shall therefore venture not to repeat it. I would merely say that to this situation—that is, the question of the order of the statements to be made by the representatives of Cyprus and Turkey, invited to take part in this meeting of the Council under Article 32 of the Charter of the United Nations—rule 27 of the provisional rules of procedure of the Council unfortunately does not apply in any way. The fact is that, before rule 27 can be applied, there must be a list of speakers drawn up in accordance with that rule. Yet it is perfectly clear that at 2.15 o'clock this afternoon—I believe that was when you said the representative of Turkey asked to be put on the list of speakers—it was not yet known what decision the Council would take concerning Turkey's participation in this meeting. In any event, even if it were permissible to take it for granted that he would of course be invited to take part in the meeting, it could not be held that at that moment he was already one of the persons entitled to speak under Article 32 of the Charter; because we had not then reached our formal decision of a few minutes ago to invite him and other non-members of the Council to participate in the discussion of the question now before us. Consequently, the inscription on the list of speakers at 2.15 this afternoon had no legal significance if we are to approach the question from a purely legal

24. Nous avons devant nous deux documents: la lettre adressée par le représentant de la Turquie et la lettre du chargé d'affaires de Chypre. Nous considérons qu'il est indispensable d'examiner ces deux documents pour prendre une décision.

25. Le représentant de la Turquie demande que le Conseil de sécurité soit convoqué "pour qu'il examine la situation grave créée à Chypre par les efforts renouvelés et persistants des Chypriotes grecs ...". Dans sa lettre, le chargé d'affaires de Chypre accuse la Turquie d'"attaques" — notion très différente de celle d'"efforts" — contre la population sans armes de Chypre par des appareils de l'armée de l'air turque.

26. La note du représentant de la Turquie accuse la communauté grecque de Chypre de faire des efforts persistants pour perpétuer l'usurpation du gouvernement à son profit. C'est un problème politique. Au contraire, dans sa note, le chargé d'affaires de Chypre invoque la tâche qui incombe au Conseil de sécurité de rétablir la paix et de mettre fin aux agressions armées.

27. En me fondant sur les textes de ces deux notes, j'espère que ma position sera parfaitement claire. Ma délégation pense que, sans porter atteinte en rien au droit de la délégation de la Turquie de prendre la parole chaque fois qu'elle l'estimera nécessaire, le Conseil doit autoriser le représentant de Chypre à parler le premier.

28. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puis-je demander au représentant de l'Union soviétique s'il a fait une proposition formelle?

29. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Avant de répondre à votre question, Monsieur le Président, je voudrais, compte tenu notamment de ce que vous venez de dire en vous référant à l'article 27 du règlement intérieur provisoire, donner quelques éclaircissements au sujet de la proposition que j'ai formulée et que je maintiens.

30. Je n'entends pas, Monsieur le Président, contester ce que vous avez cité très exactement: le libellé de l'article 27 du règlement intérieur. Je n'en rappellerai donc pas la teneur. Je me bornerai à dire que l'article 27 n'a, malheureusement, aucun rapport avec la question qui nous occupe et qui est celle de l'ordre dans lequel doivent intervenir les représentants de Chypre et de la Turquie, qui ont été invités à participer au débat du Conseil en vertu de l'Article 32 de la Charte des Nations Unies. En effet, pour pouvoir appliquer l'article 27 du règlement intérieur provisoire du Conseil, il faut qu'il y ait une liste d'orateurs établie conformément à cet article. Il est évident qu'à 14 h 15 — ce qui est, je crois, l'heure que vous avez mentionnée et qui a été marquée comme étant le moment où le représentant de la Turquie a demandé son inscription sur la liste des orateurs — on ne savait pas encore quelle décision prendrait le Conseil quant à la participation du représentant de la Turquie à la présente séance. Ou du moins, si l'on pouvait admettre par anticipation qu'il serait probablement invité à y participer, on ne pouvait affirmer qu'il pût, dès ce moment-là, figurer parmi les personnes qui auraient le droit de parler à la séance du Conseil, en vertu de l'Article 32 de la Charte, étant donné qu'on n'avait pas encore tranché formellement, comme le Conseil vient de le faire il y a quelques minutes, la question de savoir s'il serait invité, de même que d'autres non-membres du Conseil, à participer à la

point of view, as you did, Mr. President, when you referred to rule 27 of the provisional rules of procedure. We therefore do not have to face this particular legal difficulty.

31. Nevertheless, I should like to point out to you, Mr. President and to my distinguished colleagues that at this crucial moment when, as we can see from the reports coming through the news agency, the situation in the Cyprus area is deteriorating by the minute, the last thing we should do is embark on a legal discussion such as I am now compelled by your clarification to carry on with you.

32. I should therefore like once again to draw the attention of the members of the Council, not to this aspect of the problem, that is, the purely procedural aspect, which, by the way, is to say the least controversial, but rather to the circumstances which already have been rightly stressed by the representative of Bolivia in his statement. The question now before us is a procedural one, but it is also a question of great moment and will show at once which members of the Council intend to support from the outset the most expedient organization of the Council's work by giving the representative of Cyprus an opportunity to outline the views of his Government, which, as is stated in the letter submitted for our consideration, is a victim of aggressive acts.

33. That is why, Mr. President, I wish to make my proposal formal.

34. The PRESIDENT: There is a formal motion before the Council to hear the representative of Cyprus first. This proposal has been supported by the representatives of Czechoslovakia and Bolivia. Do any other members of the Council wish to speak on that proposal?

35. Mr. STEVENSON (United States of America): The Council has many times heard discussions of what deserves precedence in speaking. This is the third time that this issue has been discussed in this case alone. On 18 February this year it was decided, and again on 18 June it was decided, in both cases in compliance with rule 27 of the provisional rules of procedure of the Security Council, which is quite clear and which states that: "The President shall call upon representatives in the order in which they signify their desire to speak."

36. In this case, the Government of Turkey, which first initiated the request for this meeting, was inscribed first. There is no question about the facts or about the rule. In the opinion of my delegation, Mr. President, you are correct in that there is no alternative except to follow rule 27. This is how it was decided on both previous occasions and how it should be decided tonight.

37. It seems to me, if I may add another word, that the Council, if it should follow the suggestion of the representative of the Soviet Union, may be creating a serious difficulty for itself in the future. If we decide which participant in our proceedings speaks

discussion. C'est pourquoi l'inscription faite à 14 h 15 est sans valeur juridique pour qui aborde cette question d'un point de vue strictement juridique, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, en vous fondant sur l'article 27 du règlement intérieur provisoire. Par conséquent, cette difficulté juridique n'existe pas pour nous.

31. Cependant, je voudrais appeler l'attention du Président et celle de mes distingués collègues sur le fait qu'en ce moment critique, alors que de minute en minute, comme nous l'annoncent les dépêches de presse, la situation s'échauffe et s'aggrave dans la région de Chypre, nous devons moins que jamais nous engager dans des discussions juridiques comme celle que je suis dans l'obligation d'avoir avec vous, Monsieur le Président, en raison de l'explication que vous venez de nous donner.

32. C'est pourquoi je voudrais, une fois encore, appeler l'attention des membres du Conseil, non pas sur les aspects de la question qui relèvent de la seule procédure et qui, soit dit en passant, prêtent pour le moins à discussion, mais sur les circonstances que le représentant de la Bolivie vient, à juste titre, de relever dans son intervention. La question que nous examinons en ce moment est une question de procédure, mais elle a, en même temps, une très grande portée, car elle nous montrera tout de suite quels sont les membres du Conseil qui entendent, dès le début, organiser de la façon la plus rationnelle les travaux du Conseil, en donnant au représentant de Chypre l'occasion d'exposer le point de vue de son gouvernement, lequel, d'après la lettre dont nous sommes saisis, est victime d'une agression.

33. C'est pourquoi je vous prierai, Monsieur le Président, de considérer ma proposition comme une proposition formelle.

34. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil est saisi d'une motion formelle tendant à entendre en premier lieu le représentant de Chypre. Cette motion a été appuyée par les représentants de la Tchécoslovaquie et de la Bolivie. D'autres membres du Conseil désirent-ils intervenir à ce sujet?

35. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): On a discuté maintes fois au Conseil la question de savoir à qui revenait le droit de parler le premier. C'est la troisième fois qu'on en discute pour cette seule et même affaire. Elle a été tranchée le 18 février dernier et de nouveau le 18 juin, dans les deux cas conformément à l'article 27 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, lequel est parfaitement clair, et où il est dit: "Le Président donne la parole aux représentants dans l'ordre où ils l'ont demandée."

36. Dans le cas présent, c'est le Gouvernement turc qui, le premier, a demandé la convocation du Conseil et sa délégation s'est inscrite la première. Les faits et la règle à suivre sont indiscutables. De l'avis de ma délégation, Monsieur le Président, vous avez raison de juger qu'il n'y a pas d'autre solution que d'appliquer l'article 27 du règlement intérieur. C'est ainsi qu'il en a été décidé les deux fois précédentes et c'est ainsi qu'il doit en être décidé ce soir.

37. Il me semble, si je puis ajouter quelques mots, que si le Conseil suivait la proposition du représentant de l'Union soviétique il se créerait pour lui-même dans l'avenir une difficulté sérieuse. Sinon nous décidions d'après le fond d'une affaire quel est

first on the basis of the merits of the case, we shall have to debate the merits of each case before we can decide who shall speak first. This would be a ridiculous form of procedure. The only businesslike way of deciding who speaks first is to follow our rules of procedure, that is, who inscribes first, speaks first. This is an impartial rule. It certainly is the best way of carrying out our responsibilities. We have already wasted nearly an hour while a question of the utmost urgency is before this Council. Let us stick to our rule and get on with our business.

38. Mr. SIDI BABA (Morocco) (translated from French): What I propose to say in no way affects my delegation's view on the substance of the problem. My delegation believes that this point of order lies within the competence of the Council's President and shall therefore abide by his decision in the matter.

39. The PRESIDENT: As there are no further speakers on this point, I shall put to the vote the proposal submitted by the representative of the Soviet Union, namely that we hear the representative of Cyprus first.

40. The representative of the Ivory Coast, however, has asked for the floor, and—although we were on the point of voting—I now call on him.

41. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): I apologize for having asked for the floor, Mr. President, but I think that you ought to clarify one point.

42. Our Moroccan colleague rightly said that this matter fell within your competence. Rule 30 of the provisional rules of procedure in fact states:

"If a representative raises a point of order, the President shall immediately state his ruling. If it is challenged, the President shall submit his ruling to the Security Council for immediate decision and it shall stand unless overruled."

43. We should therefore like to know whether you have taken a decision on this point of order, and, if there has been a challenge, whether it is this challenge to your decision that you are submitting to a vote of the Security Council. We would ask you to clarify this for us.

44. The PRESIDENT: In reply to the question raised by the representative of the Ivory Coast, I should like to give the following explanation as to how I see the matter.

45. The representative of the Soviet Union submitted a proposal which I have quoted and which I was about to put to the vote. The President has made no ruling. He has not been requested to make any ruling. But he has, in a statement for the information of the Council, indicated that if this proposal had not been made, he would have, as a matter of course and in accordance with his duties, followed the rules of procedure, and he quoted the rule of procedure that he would have followed.

46. I now revert to the proposal made by the representative of the Soviet Union and put it to the vote.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Bolivia, Czechoslovakia, Union of Soviet Socialist Republics.

l'orateur qui doit intervenir le premier dans nos délibérations, nous devrions discuter le fond de chaque affaire avant de pouvoir décider qui parlera le premier. Ce serait parfaitement ridicule. La seule méthode pratique et réaliste consiste à appliquer le règlement intérieur, selon lequel c'est le premier inscrit qui parle le premier. C'est là une règle impartiale et c'est certainement la meilleure façon de nous acquitter de nos responsabilités. Nous avons déjà perdu presque une heure alors que le Conseil est saisi d'une question de la plus grande urgence. Tenons-nous-en au règlement et venons-en au fait.

38. M. SIDI BABA (Maroc): Ce que je me propose de dire ne préjuge en rien l'opinion de ma délégation au sujet du fond du problème. Ma délégation pense que ce point de procédure relève de la compétence de la présidence du Conseil et par conséquent elle s'en remet à la décision du Président en la matière.

39. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque plus personne ne demande la parole sur ce point, je vais mettre aux voix la motion du représentant de l'Union soviétique tendant à entendre le représentant de Chypre en premier.

40. Je me permets de faire remarquer au représentant de la Côte-d'Ivoire, qui demande la parole, que nous en sommes à présent au vote; je lui donne néanmoins la parole.

41. M. USHER (Côte-d'Ivoire): Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir demandé la parole, mais je pense que vous devriez préciser un point.

42. Notre collègue du Maroc a dit à juste titre que cette affaire relève de votre compétence. En effet, d'après l'article 30 du règlement intérieur provisoire:

"Si un représentant soulève une question d'ordre, le Président se prononce immédiatement sur ce point. S'il y a contestation, le Président en réfère au Conseil de sécurité pour décision immédiate et la règle qu'il a proposée est maintenue, à moins qu'elle ne soit annulée."

43. En conséquence, nous voulons savoir si vous avez sur ce point pris une décision et, s'il y a contestation, est-ce la contestation de votre décision que vous proposez à la sanction du Conseil de sécurité? Nous voudrions que vous nous précisiez ce point.

44. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Pour répondre à la question posée par le représentant de la Côte-d'Ivoire, je préciserais comment je considère la situation.

45. Le représentant de l'Union soviétique a présenté une motion que j'ai rappelée et que j'étais sur le point de mettre aux voix. Le Président n'a pas pris de décision présidentielle. On ne le lui a pas demandé. Lorsqu'il a donné des renseignements sur la situation pour l'information des membres du Conseil, le Président a indiqué que, bien entendu, conformément à son devoir, si cette motion n'avait pas été présentée il aurait suivi le règlement intérieur, et il a cité l'article du règlement auquel il se serait conformé.

46. Je reviens à la motion du représentant de l'Union soviétique et je la mets aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Bolivie, Tchécoslovaquie. Union des Républiques socialistes soviétiques.

Against: Brazil, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: China, Ivory Coast, Morocco, Norway.

The proposal was rejected by 4 votes to 3, with 4 abstentions.

47. The PRESIDENT: In explanation of the vote cast by the representative of NORWAY, it was cast in that way since that representative is at the same time the President of the Security Council.

48. I now call on the representative of Turkey.

49. Mr. ERALP (Turkey): I am glad that that phase of the debate is over.

50. Mr. ROSSIDES (Cyprus): Point of order. Before listening to an elaborate and long speech, I should like to make a statement on information which has been received from my Government.

51. The PRESIDENT: Would the representative of Cyprus mind if I asked the members of the Council if they have any objection, Cyprus being a State Member of the United Nations but not a member of the Security Council, to his speaking on a point of order?

52. Mr. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivia) (translated from Spanish): Mr. President, the delegation from Cyprus has suggested that I should ask you and the other members of the Council, to allow him to make a brief statement to inform us of a situation which, in that delegation's opinion, is extremely serious and which will affect the opinion of the Council when it hears the latest developments.

53. The PRESIDENT: Does any other representative want to speak on the request made by the representative of Cyprus? There being no objection, I call on the representative of Cyprus on a point of order.

54. Mr. ROSSIDES (Cyprus): According to a telephone message received a few moments ago, six warships from Turkey are heading for Cyprus for the purpose of invasion. They have been followed by another twenty-six warships and troopships for the purpose of aggression against Cyprus and invasion of the island, and within one hour they will be landed there. In these circumstances, I thought it fit to let the Security Council know of this situation before we embark upon a discussion of a matter which is very minor in comparison with this threat of invasion of the island. In this respect, I would call attention to the fact that the situation is grave, not only as regards Cyprus, but also for the United Nations itself and its Charter, if we return to the rule of the jungle through invasions in this form. Thus, having these considerations in mind, the Security Council may now decide whether it will not proceed with the consideration of this imminent danger with which my country is threatened, with its population being bombed from planes and invasion of the island, which may bring about a world war. That is all I wanted to say.

55. Mr. ERALP (Turkey): It appears that I was a little premature when I said that that phase of the

Votent contre: Brésil, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent: Chine, Côte-d'Ivoire, Maroc, Norvège.

Par 4 voix contre 3, avec 4 abstentions, la motion est rejetée.

47. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Pour expliquer le vote du représentant de la NORVEGE, il a voté comme il l'a fait parce que ce représentant est en même temps le Président du Conseil de sécurité.

48. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

49. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux que cette phase de la discussion soit terminée.

50. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Question d'ordre. Avant que nous entendions un long discours, je voudrais donner au Conseil des renseignements qui viennent d'être communiqués par mon gouvernement.

51. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Étant donné que Chypre est un Etat Membre de l'Organisation mais non membre du Conseil de sécurité, le représentant de Chypre me permettra de demander aux membres du Conseil s'ils s'opposent à ce que ce représentant soulève une question d'ordre.

52. M. CASTRILLO JUSTINIANO (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: La délégation de Chypre m'a prié de demander au Président et aux membres du Conseil de lui permettre de prendre la parole pour faire une brève déclaration. Elle voudrait mettre le Conseil au courant d'une situation qui est extrêmement grave, ainsi que j'en ai été informé par la délégation de Chypre, et qui doit effectivement émouvoir les membres du Conseil lorsqu'ils apprendront l'évolution des événements.

53. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Y a-t-il un autre représentant qui veuille parler au sujet de la demande faite par le représentant de Chypre? En l'absence d'opposition, je donne la parole au représentant de Chypre sur une question d'ordre.

54. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: D'après un message téléphoné reçu il y a quelques instants, six navires de guerre ont quitté la Turquie et se dirigent vers Chypre en vue d'une invasion de l'île. Ces navires sont suivis de 26 autres bâtiments de guerre et bateaux transportant des troupes destinées à attaquer et à envahir Chypre. Dans une heure, elles atterrissent. Dans ces conditions, j'ai cru devoir informer le Conseil de sécurité de ce qui se passe avant de nous engager dans la discussion d'une question très secondaire par rapport à la menace d'invasion qui pèse sur l'île. A ce sujet, j'attirerai l'attention sur le fait que la situation est grave non seulement pour Chypre mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies elle-même et pour la Charte, si nous revenons à la loi de la jungle avec des invasions de ce genre. Ainsi, c'est en connaissance de cause que le Conseil de sécurité peut décider maintenant s'il entend s'occuper de ce danger imminent qui menace mon pays, dont la population est bombardée par des avions et dont l'invasion pourrait mener à une guerre mondiale. C'est tout ce que je voulais dire.

55. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Il semble que j'avais parlé un peu à la hâte en disant

discussion was over; apparently it was not. The representative of Cyprus, nevertheless, under the guise of a point of order, still had his two-pennyworth to say.

56. As for the sensational news which he has just thrust upon the Council, it has had similar experiences in the past and on a similar subject, and I am sure that as to the veracity of the news it can judge for itself. I must say once again that I regret that every time the question as to who speaks first comes up, there are these procedural manœuvres aimed quite obviously at allowing Mr. Rossides to speak as though he were the plaintiff, whereas in fact he is the accused. He represents a faction of a government which is the aggressor in Cyprus. The procedural manœuvres themselves were rather weak. Last time I believe I was asked to yield in deference to the rank of the representative of Cyprus who happened to be the Foreign Minister. This time I am surprised that I was not asked to yield to the greater wisdom of Mr. Rossides. However, as I said, I am glad that that is over, and now, if you will allow me, I shall proceed with my brief statement.

57. Mr. President, I wish to thank you and the members of the Security Council for having responded so promptly to my urgent appeal for a meeting to consider the deteriorating situation in Cyprus. I am sure you have all been following with mounting concern the events of the last few weeks in Cyprus, where the Government of Archbishop Makarios has thrown all discretion and restraint to the winds and has embarked upon a series of crimes against the innocent Turkish community.

58. These crimes are too numerous to mention in detail. I shall merely refer in passing to some of them, namely, many mortal attacks on individuals, unlawful and unwarranted arrests and torture; unlawful searches of means of transport; blockades of Turkish-inhabited areas; the interception of necessary supplies, such as oil, building materials, etc.; the application of severe economic pressures on the Turkish community; the adoption of a number of measures such as the so-called Administration of Justice Law, 1964, the Territorial Waters Law and the Military Secrets Law—all in flagrant violation of the Constitution; the refusal to allow relief supplies from Turkey to be distributed among the needy Turkish community, thus in fact condemning these innocent refugees to starvation; even the cutting off of the water supply in Ktima, thereby attempting murder by thirst, and the threat to fire on Swedish personnel of the United Nations Force who would attempt to carry water to the besieged.

59. All these acts made it quite clear that the Makarios Government was determined, with systematic turns of the screw, to annihilate the Turkish community or to bring it to its knees in meek submission. Quite recently, certain military preparations of the Greek Cypriot bands, certain deployments and statements by their leaders to the effect that they were prepared to crush the resistance, made it obvious that the Greek Cypriots were preparing to unleash a

que cette phase de la discussion était terminée. Apparemment, elle ne l'était pas. Sous le prétexte d'une question d'ordre, le représentant de Chypre a quand même pu placer les quelques mots qu'il tenait à dire.

56. Quant aux nouvelles sensationnelles qu'il vient d'annoncer, le Conseil de sécurité s'est déjà trouvé en présence de faits analogues dans le passé et au sujet d'une affaire semblable, et je suis sûr qu'il pourra juger par lui-même de la véracité de ces nouvelles. Une fois de plus, je dois le dire, j'ai le regret de constater que chaque fois que se pose la question de savoir qui prendra la parole le premier, nous assistons à ces manœuvres de procédure qui tendent manifestement à permettre à M. Rossides de se mettre dans la position du plaignant, alors qu'en fait c'est lui l'accusé. Il représente le parti factieux d'un gouvernement qui est l'agresseur à Chypre. Les manœuvres de procédure ont elles-mêmes été bien frêles. La dernière fois, je crois, on m'a demandé de m'effacer par respect pour le rang du représentant de Chypre, qui se trouvait être le ministre des affaires étrangères. Cette fois, je suis surpris qu'on ne m'ait pas demandé de m'incliner devant la grande sagesse de M. Rossides. Cependant, comme je l'ai dit, je suis heureux que cette question soit close et maintenant, si vous le voulez bien, je vais en venir à ma brève déclaration.

57. Je tiens à remercier le Président et les membres du Conseil de sécurité d'avoir répondu si rapidement à mon appel pressant demandant la convocation du Conseil pour examiner l'aggravation de la situation à Chypre. Je suis sûr que vous avez tous suivi avec une inquiétude croissante les événements qui se sont déroulés depuis quelques semaines à Chypre où le gouvernement de l'archevêque Makarios a jeté par-dessus bord toute pudeur et toute modération et s'est lancé dans une série de crimes contre l'innocente communauté turque.

58. Ces crimes sont trop nombreux pour que je les énumère en détail. Je me bornerai à en citer quelques-uns en passant: les agressions qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes; les arrestations et les tortures illégales et injustifiées; les fouilles illégales des moyens de transport; le blocus des zones habitées par les Turcs; la privation de produits indispensables comme le pétrole, les matériaux de construction, etc.; les pressions économiques exercées avec rigueur sur la communauté turque; l'adoption de certaines mesures comme les lois intitulées loi sur l'administration de la justice, loi sur les eaux territoriales, loi sur les secrets militaires, qui ont toutes été édictées en violation flagrante de la Constitution; le refus de laisser distribuer les secours envoyés de Turquie à la communauté turque dans le besoin, en condamnant ainsi ces réfugiés sans défense à la famine; et même l'arrêt de l'approvisionnement en eau de Ktima, ce qui revient à tenter de faire périr de soif la population, et la menace d'ouvrir le feu sur le contingent suédois de la Force des Nations Unies s'il essayait de fournir de l'eau aux assiégés.

59. Tous ces agissements ont bien montré que le gouvernement Makarios était décidé à resserrer systématiquement l'étau qui écrase la communauté turque afin de l'annihiler ou de la contraindre à faire humblement sa soumission. Tout récemment, certains préparatifs militaires des bandes chypriotes grecques, certains déploiements de force et certaines déclarations de leurs chefs affirmant qu'ils étaient prêts à briser la résistance ont prouvé que les Chypriotes

major offensive, presumably in the Kokkina-Mansoura area, where the besieged Turkish community has its only access to the sea.

60. My Government did not fail to draw the attention of the Secretary-General and of the Command of the United Nations Force to these gathering storm clouds. General Thimayya was active in trying to avert such aggressive actions and, according to our information, he was given assurances by Makarios himself, by Kyprianou and by Yorgadjis that no such action would be undertaken. Nevertheless, much to the dismay of that honourable soldier, the attack came. The Greek Cypriots unleashed offensives on various points of the island, including Paphos and Nicosia and, particularly, in the Kokkina-Mansoura area on 5 August. The momentum of the attack, which was supported by artillery on land and by motor assault boats from the sea, steadily increased. A number of Turkish positions were occupied, and the village of Mansoura had to be evacuated. The Turkish defenders are attempting to hold a position west of the village. Kokkina is under fire from the sea, and the Greeks are attempting to effect a landing on this beach from about ten motor assault boats.

61. This information is confirmed by the United Nations Force. Press release No. 529/329, of 7 August 1964, states:

"A Greek Cypriot patrol boat fired some fifty rounds at the general area of Kokkina at 0450 hours this morning. At the very same time, 0450 hours, another Greek Cypriot patrol boat fired some twenty rounds at the general area of Mansoura. There were no casualties at Kokkina and Mansoura."

A later bulletin, released the same day at 1700 hours, states:

"Heavy fighting broke out at 1515 hours this afternoon in Kyrenia-Ayios Theodorous complex. It is a general exchange of fire from Greek Cypriot and Turkish Cypriot positions. Greek Cypriot armoured cars are reported to be advancing towards the area from the village of Pakhy Ammos. Mortars are being used from a hill position west of Mosphileri. No casualties have been reported."

Our own sources, however, indicate that Turkish casualties, dead and wounded, are heavy.

62. In the face of this large-scale offensive, threatening to wipe out the inhabitants of the area, the United Nations Peace-keeping Force has been unable to act. General Thimayya has told the Turkish Chargé d'affaires in Nicosia that the United Nations Force would be unable to stop this onslaught without risking heavy casualties itself. It is no doubt true that, as the Secretary-General has affirmed, General Thimayya is making efforts to bring about a cease fire, but as to the question of intervening between the elements who are firing at each other, that has proved impossible.

63. I should like to quote from The Washington Post of this morning:

"Turkish Cypriots reportedly were seeking means of evacuating women and children from Kokkina and Mansoura after bombardments this morning by Greek Cypriot patrol boats, the Swedish colonel,

grecs étaient sur le point de déclencher une vaste offensive, vraisemblablement dans la zone de Kokkina-Mansoura, la seule où la communauté turque ait directement accès à la mer.

60. Mon gouvernement n'a pas manqué d'attirer l'attention du Secrétaire général et du Commandement de la Force des Nations Unies sur ces signes annonciateurs d'une tempête. Le général Thimayya est intervenu activement pour tenter de prévenir de tels actes d'agression et nous savons qu'il a reçues des assurances de Makarios lui-même, de Kyprianou et de Yorgadgis qu'aucune action de ce genre ne serait entreprise. Néanmoins, à la grande déception de cet honorable soldat, l'attaque est venue. Les Chypriotes grecs ont déclenché des offensives en divers points de l'île, notamment à Paphos, à Nicosia et, en particulier, dans la zone de Kokkina-Mansoura, le 5 août. L'attaque, soutenue sur terre par l'artillerie et sur mer par des vedettes de combat, a été menée avec une vigueur de plus en plus forte. Plusieurs positions turques ont été occupées et le village de Mansoura a dû être évacué. Les défenseurs turcs tentent de conserver une position à l'ouest de ce village. Kokkina est prise sous le feu venant de la mer, et les Grecs, à bord d'une dizaine de vedettes de débarquement, essaient d'y débarquer.

61. Ces renseignements sont confirmés par la Force des Nations Unies. Il est dit dans le communiqué de presse No 529/329 du 7 août 1964:

"Un bateau patrouilleur chypriote grec a ouvert le feu sur la région de Kokkina à 4 h 50 ce matin et a tiré une cinquantaine de coups. Exactement au même moment, à 4 h 50, un autre bateau patrouilleur chypriote grec a tiré une vingtaine de coups sur la région de Mansoura. Il n'y a eu de victimes ni à Kokkina ni à Mansoura."

Un autre bulletin publié à 17 heures le même jour indique ce qui suit:

"De forts combats ont éclaté à 15 h 15 cet après-midi dans la région de Kyrenia-Ayios Theodorous, avec échange général de coups de feu entre les positions chypriotes grecques et les positions chypriotes turques. Des blindés chypriotes grecs, venant du village de Pakhy Ammos, avanceraient sur la région. Des mortiers tirent d'une colline située à l'ouest de Mosphileri. On ne signale pas de pertes."

Nos propres sources, cependant, signalent de lourdes pertes en morts et en blessés du côté turc.

62. En présence de cette offensive de grande envergure qui menace d'exterminer les habitants de la région, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été dans l'incapacité d'agir. Le général Thimayya a dit au chargé d'affaires turc à Nicosia que la Force des Nations Unies ne pourrait arrêter ces attaques sans courir elle-même le risque de subir de lourdes pertes. Il est sans doute vrai que, comme le Secrétaire général l'a affirmé, le général Thimayya s'efforce d'obtenir un cessez-le-feu, mais quant à intervenir entre les éléments qui tirent les uns sur les autres, cela se révèle impossible.

63. Je donnerai lecture d'un extrait du Washington Post de ce matin:

"Selon le colonel suédois Jonas Waern, commandant du contingent des Nations Unies, les Chypriotes turcs cherchaient à évacuer les femmes et les enfants de Kokkina et Mansoura après les bom-

Jonas Waern, commander of the United Nations contingent, said. 'It was impossible to contact Greek Cypriots today to arrange a cease fire. They say they have been ordered to attack in the area and are not permitted to negotiate', said Waern.

"More than 1,000 heavily armed Greek Cypriot troops were reported strung out in an arc from Kato Pyrgos to Pomos, sealing off the Turkish area. The Turkish Cypriots are estimated to have 400 well-armed men.

"Waern accused the Greek Cypriots of preparing a well-planned, all-out assault, using all the weapons they possibly could."

I repeat: "Waern accused the Greek Cypriots of preparing a well-planned, all-out assault, using all the weapons they possibly could." That was the commander of the local United Nations contingent speaking.

64. In the face of this brazen aggression and of the defiance of the United Nations my Government was compelled to order a warning flight over the battle zone by Turkish aircraft. In the statement which I made before this Council on 18 June 1964 I said, with regard to the right to take action under the Treaty of Guarantee:^{3/}

"That right is inalienable. But it need not be exercised so long as the United Nations peace-keeping operations in Cyprus can be carried out unhindered." [1136th meeting, para. 92.]

65. That is precisely what has happened. In other words, the Greeks of Cyprus have denied the United Nations Force the right to exercise its mandate so that the unquestionable right and even duty of Turkey to take action under the Treaty, even though carefully restrained, had to be brought into application. No country, in duty bound to go to the aid of its mas-sacred kin, could be expected to remain aloof in the face of such an organized and brutal aggression, perpetrated with the aid of military equipment and personnel sent from Greece.

66. The Turks of Cyprus, robbed of all their constitutional guarantees, turned upon and massacred by a fratricidal, tyrannical and illegitimate clique of their compatriots, with the other guaranteeing Powers unwilling or unable to act, and with the United Nations Force rendered impotent, had nowhere to turn for protection but to Turkey, and Turkey could not ignore such a humane and legitimate call.

67. The Turkish Government did not fail to approach the other guarantor Powers and the Commander of the United Nations Force in order to enlist their aid in stopping the onslaught. We have also requested an emergency meeting of the Security Council, which is now being held upon our demand. Nevertheless, the criminal attacks have continued unabated, even

bardements effectués ce matin par des bateaux patrouilleurs chypriotes grecs. Waern a déclaré: "Il a été impossible d'entrer en contact aujourd'hui avec les Chypriotes grecs pour négocier un cessez-le-feu. Ils disent qu'ils ont reçu l'ordre d'attaquer dans cette région et ne sont pas autorisés à négocier."

"Plus de 1 000 soldats chypriotes grecs fortement armés seraient disposés le long d'une ligne en forme d'arc allant de Kato Pyrgos à Pomos et cernant la zone turque. Les forces chypriotes turques sont estimées au nombre de 400 hommes bien armés.

"Waern a accusé les Chypriotes grecs de préparer une offensive générale bien organisée, en faisant usage de toutes les armes dont ils peuvent disposer."

Je répète: "Waern a accusé les Chypriotes grecs de préparer une offensive générale bien organisée, en faisant usage de toutes les armes dont ils peuvent disposer." Voilà ce qu'a dit le commandant du contingent de la Force des Nations Unies sur les lieux.

64. Devant cette agression impudente et devant cette attitude de défi envers les Nations Unies, mon gouvernement s'est trouvé dans l'obligation d'ordonner à la force aérienne turque de faire effectuer un vol d'avertissement au-dessus de la zone des combats. Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil le 18 juin 1964, voici ce que j'avais dit à propos du droit d'agir en vertu du Traité de garantie^{3/}:

"Ce droit est inaliénable. Mais il n'a pas besoin d'être exercé tant que les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies à Chypre peuvent se dérouler sans obstacles." [1136ème séance, par. 92.]

65. C'est précisément ce qui s'est passé. En d'autres termes, les Grecs de Chypre ont refusé à la Force des Nations Unies le droit d'exercer leur mandat, de sorte que la Turquie avait incontestablement le droit et même le devoir d'agir en vertu du Traité de garantie et qu'elle a dû faire usage de ce droit, encore que d'une façon prudemment modérée. Il est impensable qu'un pays ayant le devoir de venir en aide aux frères de ses citoyens, victimes de mas-sacres, puisse rester indifférent devant une telle agression organisée et brutale, perpétrée avec l'aide d'un matériel militaire et d'un personnel militaire envoyés par la Grèce.

66. Les Turcs de Chypre, dépouillés de toutes les garanties que la Constitution leur donnait ont été attaqués et massacrés par un clan fratricide, tyran-nique et illégal d'entre leurs compatriotes; aussi, comme les autres puissances garantes refusaient ou étaient incapables d'agir, comme la Force des Nations Unies était réduite à l'impuissance, ils ne pouvaient demander protection qu'à la Turquie, et la Turquie ne pouvait refuser d'entendre un aussi légi-time appel au secours.

67. Le Gouvernement turc n'a pas manqué de s'adres-ser aux autres puissances garantes et au Commandant de la Force des Nations Unies pour leur demander de prêter leur assistance afin de mettre fin aux attaques. Nous avons aussi demandé la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, qui siège actuelle-ment à notre demande. Les attaques criminelles se

^{3/} Signed at Nicosia, 16 August 1960.

^{3/} Signé à Nicosia, le 16 août 1960.

in spite of the warning flights effected yesterday. Even the appeal of Mr. Papandreou, the Prime Minister of Greece, addressed to Archbishop Makarios, calling for the cessation of all attacks seems to have gone unheeded, and the Greek Cypriot bands are continuing their aggression by bringing to the battle areas large convoys of trucks with reinforcements. In these circumstances the Turkish Government has been compelled to stop the flow of reinforcements by bombing from the air the road used for the purpose of bringing them in. This action undertaken by Turkish aircraft is directed exclusively at military targets and constitutes a limited police action taken in legitimate self-defence.

68. On behalf of my Government I am hereby duly informing the Security Council of the background, the purpose and purport of such action, which is taken under its solemn rights emanating from existing international agreements. I am also formally requesting the Council to consider what urgent measures can be taken to put a stop to the Greek Cypriot aggression which is threatening peace in the area.

69. In supplying this information and making this appeal to the Security Council, I should like to emphasize once again that my Government, which has been constrained to act in legitimate self-defence, continues to pin its hopes on the United Nations, on the effective operation of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus, and on the patient efforts of the United Nations Mediator.

70. There can be no question as to who bears the entire responsibility for the alarming turn of events in Cyprus: it is the Government of Archbishop Makarios. The reason for the recent Greek Cypriot aggression is evident, and not even an attempt is made to hide it. It can be seen in this quotation from The Christian Science Monitor of 3 August:

"Archbishop Makarios has at least been frank about what he has been up to in Cyprus all these past months. In an interview with the Salonika newspaper, Macedonia, he is quoted as saying: 'We are not prepared to accept any compromise or make any concession . . . I do not believe in the possibility of any agreed solution. In spite of hopes voiced by different quarters, an agreed solution entails possible compromise.'"

The editorial goes on to ask: "But can any attempted settlement of the Cyprus crisis be lasting without the concurrence of Turkey and the Turkish Cypriot minority?"

71. The timing of this Greek Cypriot attack also seems carefully chosen to further the aims of the Makarios Government. For some weeks now the United Nations Mediator has been patiently working in Geneva with representatives of the Greek and Turkish Governments to find an agreed peaceful solution. The very fact that the efforts in Geneva are continuing is some indication that there may be a glimmer of hope. It is in order to put out that glimmer of hope that the Makarios Government have undoubtedly acted. It is not an agreed peaceful solution that they want, but their own unacceptable and unworkable solution which is to be imposed by force

poursuivent néanmoins, toujours aussi violentes, malgré les vols d'avertissement effectués hier. Même l'appel que M. Papandréou, premier ministre de Grèce, a adressé à l'archevêque Makarios pour lui demander de faire cesser toutes attaques semble ne pas avoir été entendu; les bandes Chypriotes grecques continuent à attaquer et amènent dans les zones des combats d'importants convois de camions chargés de renforts. Dans ces conditions, le Gouvernement turc a été contraint d'arrêter l'afflux des renforts en bombardant par air la route suivie par les convois. L'action de l'aviation turque vise exclusivement des objectifs militaires et constitue une action de police de portée limitée, entreprise au titre de la légitime défense.

68. Au nom de mon gouvernement, j'informe ici le Conseil de sécurité, comme il se doit, de l'origine, du but et de la portée de cette action, qui est entreprise en vertu des droits solennels découlant des accords internationaux en vigueur. En outre, je demande officiellement au Conseil d'examiner les mesures urgentes qui peuvent être prises pour mettre fin à l'agression chypriote grecque qui menace la paix dans la région considérée.

69. En apportant ces renseignements et en adressant cet appel au Conseil de sécurité je tiens à souligner une fois de plus que mon gouvernement, qui a été contraint d'agir en état de légitime défense, continue à placer ses espoirs dans l'Organisation des Nations Unies, dans l'efficacité des opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, dans les efforts patients du Médiateur des Nations Unies.

70. Quant à savoir qui porte l'entièvre responsabilité du tour alarmant pris par les événements à Chypre, c'est incontestable: elle incombe au gouvernement de l'archevêque Makarios. Le motif de la récente agression chypriote grecque est évident et on ne tente même pas de le dissimuler. On peut s'en rendre compte d'après ce passage tiré du Christian Science Monitor du 3 août:

"L'archevêque Makarios a du moins été franc au sujet des intentions qu'il nourrit depuis des mois concernant Chypre. Dans le compte rendu d'une interview accordée au journal de Salonique Macedonia, on rapporte qu'il a déclaré: "Nous ne sommes pas disposés à accepter des compromis ni à faire des concessions . . . Je ne crois pas en la possibilité d'un règlement concerté. Malgré les espoirs exprimés en différents lieux, un règlement concerté suppose d'éventuels compromis."

Cet article de fond poursuit en posant la question suivante: "Mais y-a-t-il quelque moyen de régler la crise chypriote de façon durable sans accord de la Turquie et de la minorité chypriote turque?"

71. Il semble aussi que le moment où les Chypriotes grecs ont déclenché leur attaque ait été choisi avec soin pour favoriser les visées du gouvernement Makarios. Voici plusieurs semaines que le Médiateur des Nations Unies travaille patiemment à Genève avec les représentants du Gouvernement grec et du Gouvernement turc pour chercher à arriver à un règlement pacifique concerté. Le fait même qu'on poursuit ces efforts à Genève est un indice qu'il y a peut-être une lueur d'espoir. L'action du gouvernement Makarios avait sans aucun doute pour but d'éteindre cette lueur. Ce qu'il veut, ce n'est pas un règlement pacifique concerté, c'est son propre

in the teeth of the United Nations and its Mediator. So Archbishop Makarios takes a plane to Athens, disseminates a large amount of venom and, coming home, turns on the pressure in order to provoke inevitable action from Turkey and to entangle the situation once again. I am sure that these manœuvres have not escaped the attention of the Council.

72. Speaking about the re-entanglement of the situation, I cannot pass without a reference to one of the most aggravating influences which have come into the picture—perhaps the most aggravating one. I refer, of course, to the arms build-up which is taking place on the island.

73. For the last few months I have, on innumerable occasions, taken up with the Secretary-General and his senior advisers the alarming situation created by the introduction into the island of military equipment and personnel from Greece. This build-up of Greek arms in Cyprus has reached such proportions that it can now be fairly said that an invasion of the island by the Greek Government has taken place. I have often tried to explain at great length that the existing mandate of UNFICYP gives it sufficient authority to stop the inflow of arms. One of its tasks is to stop the recurrence of fighting, and it would seem that when one attempts to prevent a recurrence of fighting between two individuals or two communities, the first thing one would be expected to do would be to see to it that neither of them acquires the means to fight with. We are still hoping that that logical interpretation will prevail in the long run.

74. In the meantime, the continuing build-up of armaments appears to have greatly alarmed the countries that have supplied troops to the United Nations Force and they have explained their concern to the Secretary-General. The appeal thereupon made by the Secretary-General was rejected offhand by the Makarios Government. The resolutions of the Security Council appear to carry no weight whatsoever with the Greek Cypriot Government when they do not suit its purposes, nor do any constitutional provisions, treaties or agreements. The provisions of the agreement concerning the status of the force [see S/5634]^{4/}, signed by the Greek Cypriot Government and the United Nations, were just as nonchalantly violated when that Government saw fit to hide from the eyes of the United Nations Force its large-scale illegal importation of armaments. However, when faced with renewed appeals from the Secretary-General and the possibility of an unfavourable report to the Security Council, or possibly a condemning session of the Council, the Makarios Government somewhat backed down—I say "somewhat" because, in the last analysis, the freedom of movement of the United Nations Force is still subjected to provisos. This is the well-known negotiating tactic of aggressors or potential aggressors: you take two unlawful steps forward and, under pressure, you retreat only one step; everyone says what an amiable fellow you are, and you have gained one unlawful step.

75. Even if the United Nations Force enjoyed full freedom of movement in the island, this would only

^{4/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

règlement, un règlement inacceptable et irréalisable qu'il veut imposer par la force malgré les Nations Unies et leur médiateur. Donc, l'archevêque Makarios prend l'avion pour Athènes où il répand force venin, puis, de retour dans l'île, il fait monter la pression afin de provoquer une réaction inévitable de la Turquie et de rendre une fois de plus la situation difficile. Je suis certain que ces manœuvres n'ont pas échappé à l'attention des membres du Conseil.

72. Puisque je parle du retour à une situation difficile, je ne peux passer sous silence un fait qui exerce sur la situation une influence très aggravante et sans doute la plus aggravante de toutes celles qui s'exercent. Je veux parler évidemment de l'accumulation d'armes qui est en cours actuellement dans l'île.

73. Depuis quelques mois, j'ai examiné en d'innombrables occasions avec le Secrétaire général et ses conseillers principaux la situation alarmante créée par l'introduction dans l'île de matériel et de personnel militaires en provenance de Grèce. Cette accumulation d'armes grecques à Chypre a atteint des proportions telles qu'on peut dire à coup sûr qu'il y a eu invasion de l'île par le Gouvernement grec. J'ai souvent essayé d'expliquer en détail que le mandat donné à la Force des Nations Unies lui confère des pouvoirs suffisants pour empêcher l'entrée des armes. Une de ses tâches est de prévenir toute reprise des combats. Or il semble que, si l'on veut prévenir toute reprise des combats entre deux individus ou deux communautés, la première chose à faire soit de veiller à ce qu'aucun d'eux ne puisse acquérir des moyens de combat. Nous espérons toujours que ce raisonnement finira par prévaloir à la longue.

74. En attendant, cette accumulation d'armes continue paraît avoir alarmé beaucoup les pays qui ont fourni des contingents à la Force des Nations Unies et ils ont exposé leurs inquiétudes au Secrétaire général. Le Secrétaire général a lancé alors un appel que le gouvernement Makarios a rejeté cavalièrement. Les résolutions du Conseil de sécurité semblent n'avoir absolument aucun poids auprès du Gouvernement chypriote grec lorsqu'elles ne répondent pas aux desseins de ce gouvernement, et il en est de même de toutes dispositions constitutionnelles ou conventionnelles. Les dispositions de l'Accord sur le statut de la Force [S/5634^{4/}], conclu entre le Gouvernement chypriote grec et l'Organisation des Nations Unies, ont été violées avec tout autant de désinvolture lorsque ce gouvernement a jugé bon de dissimuler à la Force des Nations Unies ses importations massives et illégales d'armements. Néanmoins, lorsqu'il a reçu des appels renouvelés du Secrétaire général et a entrevu le risque d'être l'objet d'un rapport défavorable au Conseil de sécurité ou même d'être condamné éventuellement par le Conseil, le gouvernement Makarios a reculé un peu. Je dis "un peu" car, en dernière analyse, la liberté de mouvement de la Force des Nations Unies est encore sujette à des restrictions. Nous avons là un exemple de la fameuse tactique que les agresseurs ou les agresseurs en puissance emploient dans les négociations: vous faites illégalement deux pas en avant; sous la pression, vous reculez, mais d'un seul pas; tout le monde dit alors que vous êtes bien conciliants, et vous avez gagné illégalement un pas.

75. Même si la Force des Nations Unies jouissait d'une entière liberté de mouvement dans l'île, cela

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

serve to establish formally a fact that is already established beyond reasonable doubt, namely, that the Greek Government and the Government of Cyprus have turned the island into a powder-keg which is liable to blow up any minute. It remains to be seen whether the recent Greek Cypriot attacks which are the reason for this meeting can be prevented from setting off the spark for the final explosion.

76. My Government has at its disposal unassailable facts as to the magnitude of the Greek arms build-up in Cyprus. According to reliable and confirmed information, the strength of the Greek military forces now in Cyprus is as follows: A Greek military contingent composed of 950 officers and men is stationed in Cyprus in accordance with the Treaty of Alliance;^{5/} on 13 June 1964 a Greek military unit estimated at 240 men arrived on the island; on 19 and 20 June a larger unit, composed of four infantry battalions and two artillery battalions, together amounting to 3,750 men, arrived in Cyprus; on 22 June another military unit of 950 men arrived in the island from Greece. Thus on 22 June 1964, the Greek military forces in the island amounted to 5,890 men; during the first week of July, additional Greek forces having arrived in Cyprus, the strength of these forces rose to 7,400 men.

77. The above-mentioned figures are also confirmed by information received from United Nations sources. In fact, judging from the passenger capacity of the buses used, at least 4,900 men have been transported on 122 buses from Limassol to the north of the island. Also, 369 truck-loads of military equipment were transported from Limassol to different points of the island. Among these were thirty pieces of artillery referred to as 25-pounders; thirty pieces of field artillery of 40 mm. calibre, and nineteen pieces of 6-pounders.

78. As is well known to the United Nations Command in Cyprus, the transportation of military personnel and equipment took place in the Limassol area under heavy security measures aimed at preventing United Nations patrols from performing their duty of observation.

79. On 7 August, at 11.15 a.m., three Greek Cypriots were apprehended while trying to infiltrate into the Turkish sector of Nicosia near Caglayan. These persons, who were members of the Greek National Guard, carried guns and rifles. They were taken to the Turkish Cypriot police station in Nicosia for interrogation and detention. It was found that they were carrying an assortment of identity cards. Two of them stated that they were Greeks and that they had arrived in Cyprus from Greece two weeks before, together with some 800 Greek soldiers. In the meantime, Greek Cypriots threatened to attack the Turkish sector of Nicosia, unless these three Greek soldiers were released, and subsequently started to amass troops around the Turkish sector. General Thimayya was informed about the incident and the eventual prosecution of these Greek soldiers on charges of carrying arms and entering illegally into the Turkish sector, and he was also told that he could see them if he wished to do so. At a press conference attended

^{5/} Treaty of Alliance between the Kingdom of Greece, the Republic of Turkey and the Republic of Cyprus, signed at Nicosia on 16 August 1960.

ne servirait qu'à confirmer officiellement un fait qui est déjà établi de manière indubitable: le Gouvernement grec et le Gouvernement de Chypre ont transformé l'île en une poudrière qui risque de sauter à tout instant. Il nous reste à voir si on peut éviter que les dernières attaques des Chypriotes grecs, qui ont motivé la présente réunion, ne provoquent l'étincelle qui entraînera l'explosion fatale.

76. Mon gouvernement a des données irréfutables sur l'importance des stocks d'armes accumulés par les Grecs à Chypre. D'après des renseignements de source sûre et confirmée, les effectifs des forces militaires grecques actuellement à Chypre sont les suivants: un contingent militaire grec composé de 950 officiers et soldats est stationné à Chypre en vertu du Traité d'alliance^{5/}; le 13 juin 1964, une unité militaire grecque évaluée à 240 hommes est arrivée dans l'île; les 19 et 20 juin, une unité plus importante, composée de quatre bataillons d'infanterie et de deux bataillons d'artillerie, comptant au total 3 750 hommes, est arrivée à Chypre; le 22 juin, une autre unité militaire de 950 hommes venant de Grèce est arrivée dans l'île. Le 22 juin 1964, les forces militaires grecques à Chypre s'élevaient donc à 5 890 hommes; pendant la première semaine de juillet, d'autres forces grecques sont arrivées à Chypre, et l'effectif total est passé à 7 400 hommes.

77. Les chiffres qui viennent d'être indiqués sont également confirmés par des renseignements reçus par la Force des Nations Unies. En fait, d'après la capacité des autobus qui ont été employés pour le transport, 4 900 hommes au moins ont été véhiculés dans 122 autobus de Limassol jusqu'au nord de l'île. De même, 369 camions ont transporté du matériel militaire de Limassol en divers points de l'île. Ce matériel comprenait notamment 30 pièces d'artillerie de 25 — c'est-à-dire lançant des projectiles de 25 livres —, 30 pièces d'artillerie de campagne du calibre de 40 mm et 19 pièces de 6.

78. Comme le Commandement des Nations Unies à Chypre le sait très bien, le transport du personnel et du matériel militaires s'est fait dans la région de Limassol sous la protection de rigoureuses mesures de sécurité, destinées à empêcher les patrouilles des Nations Unies d'effectuer leur mission d'observation.

79. Le 7 août, à 11 h 15, trois Chypriotes grecs ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de s'infiltrer dans le secteur turc de Nicosia près de Caglayan. Tous trois appartenaient à la Garde nationale grecque et étaient porteurs de fusils et de revolvers. Ils ont été conduits au poste de police chypriote turc de Nicosia où ils ont été interrogés et détenus. On a découvert sur eux un assortiment de cartes d'identité. Deux d'entre eux ont déclaré qu'ils étaient grecs et qu'ils étaient arrivés à Chypre 15 jours auparavant en même temps que 800 autres soldats grecs. Entre-temps, les Chypriotes grecs ont menacé d'attaquer le secteur turc de Nicosia si ces trois soldats grecs n'étaient pas relâchés et ils se sont mis ensuite à concentrer des troupes autour du secteur turc. Le général Thimayya a été informé de l'incident et du fait que ces soldats grecs accusés d'avoir été porteurs d'armes et de s'être introduits illégalement dans le secteur turc étaient passibles de poursuites. Il a été également informé qu'il pourrait voir ces

^{5/} Traité d'alliance entre le Royaume de Grèce, la République de Turquie et la République de Chypre, signé à Nicosia le 16 août 1960.

by local and foreign reporters, the incident was explained and the identity cards found on the Greek soldiers were displayed. During the press conference the Greek soldiers confirmed their earlier statements; in fact, today's newspapers, such as The Washington Post, give detailed accounts of the same press conference.

80. The figures I have quoted show that, if it is desired to avoid a full-scale conflict in the area, the United Nations Force must be fully empowered to stop any further importation of military equipment and personnel. But from our point of view, the scale of the build-up already reached is alarming in itself, and therefore an attempt should be made to reduce the existing supply of arms and personnel.

81. To achieve both ends, my Government would like to suggest a number of measures which could be taken by common consent. These measures would be the following.

82. First, entry points to Cyprus, such as ports and airports, must be placed under the effective control of a committee composed of representatives of Turkey, Greece, and the countries contributing troops to the United Nations Force.

83. Secondly, since the island has become an arsenal, through the importation of armaments, including heavy arms such as artillery, tanks and aircraft, the mere stoppage of future importations of armaments and military personnel will not eliminate the danger. Furthermore, large, illegally formed military forces, composed of Greek Cypriots and mercenaries, are now operating on the island. Therefore, it is vitally necessary to subject both sides to a gradual and controlled disarmament. The final level of this disarmament should be determined according to the size of the army, security, and "gendarmerie" forces, as well as to the amount and nature of the armaments required for the performance of the duties of such forces, as prescribed in the Constitution of Cyprus.

84. This gradual disarmament should be achieved under the control and supervision of the United Nations, by a committee set up in the same way as the committee I have just mentioned.

85. In addition to these measures, the leaders of the two communities should announce their intention to abide by the Constitution and conform with the existing treaties, and also sustain the efforts of the United Nations Mediator until an agreed settlement is found.

86. Mr. President, I thank you and the members of the Council for your forbearance in tackling the thorny problem of Cyprus once again at this late hour on a weekend. But the situation is explosive; therefore the Greek Cypriot aggression must be speedily checked, and I hope the Council will envisage rapid and effective measures.

87. Mr. ROSSIDES (Cyprus): As I have already mentioned, we are at a very crucial turning-point, because there is a threat and, what is more, an actual fact now, of ships moving toward Cyprus. I understood

soldats s'il le voulait. L'incident a été relaté lors d'une conférence de presse à laquelle assistaient des journalistes locaux et étrangers, et les cartes d'identité trouvées sur les soldats grecs leur ont été montrées. A cette conférence de presse, les soldats grecs ont confirmé leurs déclarations antérieures. En fait, les journaux d'aujourd'hui, le Washington Post par exemple, donnent un compte rendu détaillé de cette conférence de presse.

80. Les chiffres mentionnés montrent que si l'on veut prévenir un conflit généralisé dans la région, la Force des Nations Unies doit avoir plein pouvoir pour empêcher toute nouvelle importation de matériel et de personnel militaires. Mais, à notre avis, les niveaux atteints dès à présent par les stocks d'armes et les effectifs sont alarmants par eux-mêmes et il faudrait donc s'efforcer de les réduire.

81. Pour parvenir à ces deux objectifs, mon gouvernement voudrait proposer certaines mesures qui pourraient être prises d'un commun accord. Ces mesures seraient les suivantes.

82. Premièrement, les points d'accès à Chypre, ports, aéroports, etc., doivent être placés sous le contrôle effectif d'un comité composé de représentants de la Turquie, de la Grèce et des pays qui ont fourni des contingents à la Force des Nations Unies.

83. Deuxièmement, étant donné que l'île a été transformée en arsenal par suite de l'importation d'armes, y compris d'armes lourdes telles que des pièces d'artillerie, des blindés et des avions, le seul fait d'empêcher toute nouvelle entrée d'armes et de personnel militaire ne suffira pas à éliminer le danger. De plus, d'importantes formations militaires qui ont été constituées illégalement et sont composées de Chypriotes grecs et de mercenaires, opèrent actuellement dans l'île. Il est donc d'une importance capitale d'imposer aux deux parties un désarmement progressif et contrôlé. Le niveau auquel ce désarmement sera fixé en définitive devra être déterminé en tenant compte de l'importance des forces armées, des forces de sécurité et des forces de gendarmerie, ainsi que de la quantité et de la nature des armements nécessaires pour l'accomplissement des tâches assignées à ces forces, ainsi qu'il est prescrit par la Constitution de Chypre.

84. Ce désarmement progressif devra être effectué sous le contrôle et la surveillance des Nations Unies, exercés par un comité constitué de façon analogue à celui dont je viens de parler.

85. En plus de ces mesures, les dirigeants des deux communautés devront proclamer leur intention de respecter la Constitution et de se conformer aux traités existants et soutenir, en outre, les efforts du Médiateur des Nations Unies jusqu'à ce qu'un règlement concerté soit établi.

86. Je remercie le Président et les membres du Conseil d'avoir bien voulu s'attaquer une fois de plus à cet épique problème de Chypre, à cette heure tardive et pendant un week-end. Mais, la situation étant explosive, l'agression des Chypriotes grecs doit être enrayer rapidement; j'espère donc que le Conseil envisagera des mesures rapides et efficaces.

87. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Comme je l'ai déjà dit, nous nous trouvons à un tournant particulièrement critique, car nous sommes en présence de la menace, et même maintenant de

from the representative of Turkey that he disputed the veracity of that statement. I would like him to say very clearly that no warships are heading for Cyprus for the purpose of invasion. He has disputed the veracity of that statement, but not asserted the contrary. Therefore, so long as he does not assert the contrary, I will take it to have been a mere manœuvre in order to allay the fears of the members of the Security Council for his own purposes. Otherwise, there would have been a categorical statement that no ships are moving to invade Cyprus.

88. The representative of Turkey has entered upon discussion of matters that are of long standing, and proposals for further steps that could have been made at any time—ten days, fifteen days, or a month ago—but, indeed, were not. His recourse to the Security Council was a counter-measure against our own recourse because of the aggression of Turkey. At 10.10 o'clock this morning, my deputy had informed the President of the Security Council that we were requesting a Security Council meeting because of the illegal over-flights of airplanes from Turkey over various parts of the island, machine-gunning the people of Cyprus.

89. One hour later, after the President of the Council had been asked to alert the members of the Security Council, when this circumstance had evidently, and quite naturally, transpired, it occurred to the representative of Turkey to make a tactical move, while I was on my way from Cyprus; he had recourse to inscribing his name on the list of speakers—which was indeed an urgent recourse—so that he might request the Council to consider the situation in Cyprus in regard to the Turkish minority. This is a matter which, as I said, he could have raised at any time before but did not raise until we had requested a Security Council meeting.

90. What is of particular concern to the Security Council is that, after Turkey had followed, ostensibly, the peaceful course of appealing to the Council, only a few hours thereafter, it started sending its airplanes into Cyprus, that is, between the time of Turkey's application to the Security Council to meet to consider the situation in Cyprus and the hour fixed for that consideration, which was 7.30 p.m. Turkey, as I said, dispatched its planes to Cyprus, where they bombed the population, not military targets, but towns. The towns or villages that were bombed are: Pomos, Polis-Chrysohou, Pakhy Ammos, Kato Pyrgos, Goudi and the town and harbour of Xeros. Twenty-six civilians, women and children, including infants, were killed, and over 200 were wounded. This action was taken by Turkey in the time between its request for a meeting of the Security Council and the meeting now being held.

91. Is this the conduct of a Member of the United Nations conscious of its obligations under the Charter? Is this a conduct that shows respect for the Charter of the United Nations or for the ordinary decency of ordinary warfare, if warfare it is?

la réalité, de mouvements de navires vers Chypre. A ce que j'ai compris, le représentant de la Turquie conteste l'exactitude de cette nouvelle. Je voudrais l'entendre dire très nettement qu'aucun navire ne fait route vers Chypre à des fins d'invasion. Il a mis en doute la véracité de mon affirmation mais il n'a pas affirmé le contraire. Aussi, tant qu'il n'aura pas affirmé le contraire, je considérerai que ce n'était de sa part qu'une manœuvre pour apaiser les craintes des membres du Conseil de sécurité et l'aider dans ses propres desseins. Sinon, nous aurions entendu une déclaration catégorique affirmant qu'aucun navire ne fait route vers Chypre en vue de l'invasion de l'île.

88. Le représentant de la Turquie a entrepris de discuter des questions qui se posent depuis longtemps et de proposer des mesures nouvelles qui auraient pu être proposées n'importe quand, il y a 10 jours, il y a 15 jours, il y a un mois, mais qui ne l'ont pas été. Son recours au Conseil de sécurité a été une contre-mesure qu'il prenait devant le recours que nous formions nous-mêmes en raison de l'agression de la Turquie. A 10 h 10 ce matin, mon adjoint informait le Président du Conseil de sécurité que nous demandions la convocation du Conseil parce que des appareils de l'aviation turque avaient survolé illégalement diverses régions de Chypre et mitraillé la population de l'île.

89. Une heure plus tard, après qu'il eût été demandé au Président du Conseil de sécurité d'alerter les membres du Conseil, l'affaire avait évidemment transpiré — ce qui est naturel —, et le représentant de la Turquie a eu l'idée de recourir à une manœuvre tactique, alors que j'étais en route, venant de Chypre; il a pris le parti de s'inscrire sur la liste des orateurs — ce qui était vraiment urgent — afin de pouvoir demander au Conseil d'examiner la situation à Chypre en ce qui concerne la minorité turque. Comme je l'ai dit, c'est là une question qu'il aurait pu soulever auparavant, n'importe quand, ce qu'il n'a pas fait, et il ne l'a soulevée qu'après que nous eûmes demandé la convocation du Conseil de sécurité.

90. Ce qui doit retenir particulièrement l'attention des membres du Conseil, c'est qu'après avoir suivi ostensiblement une ligne de conduite pacifique en s'adressant au Conseil de sécurité, la Turquie commençait à envoyer ses avions sur Chypre à peine quelques heures plus tard, c'est-à-dire entre le moment où elle avait demandé au Conseil de se réunir pour examiner la situation dans l'île et l'heure fixée pour cet examen, soit 19 h 30. La Turquie, comme je l'ai dit, a envoyé ses avions sur Chypre où ils ont bombardé la population, non pas des objectifs militaires, mais des agglomérations. Les villes ou villages qui ont été bombardés sont: Pomos, Polis-Chrysohou, Pakhy-Ammos, Kato Pyrgos, Goudi, la localité et le port de Xeros; 26 civils, femmes, enfants, y compris des enfants en bas âge, ont été tués et il y a eu plus de 200 blessés. Cet acte a été perpétré par la Turquie entre le moment où elle a demandé la convocation du Conseil de sécurité et la séance qui se tient actuellement.

91. Est-ce ainsi que se conduit un Membre de l'Organisation des Nations Unies qui a contracté des obligations en vertu de la Charte? Est-ce là une conduite qui montre le respect de la Charte des Nations Unies ou l'attitude qu'on se doit d'observer ordinairement en temps de guerre, si guerre il y a?

92. The Charter of the United Nations has ruled out warfare, as we all know; it has abolished the rule of force. Yet Turkey chooses, while a Member of the United Nations, not only to bring back the rule of force, not only to bring back warfare, but to act in a way which is contrary to the accepted laws of legitimate warfare; that is, to bomb an unarmed civilian population merely to create terror and paralysis in Cyprus.

93. Before I go further in dealing with this matter, I would like to say just a few words to counter all that the representative of Turkey has said. For one thing, he stated that the Greek Government forces had started this attack. That is untrue, and I have here the official documents.

94. On 10 July, General Thimayya was informed by the security forces of Cyprus that the Turkish rebels who were holding certain positions in the area of Mansoura had moved forward from their positions and occupied an important height. I say "Turkish rebels" because there must be a distinction made between the Turkish Cypriots and the Turkish rebels: the Turkish rebels are the ones under attack, not the Turkish Cypriots or the Turkish community. On the same day the Greek security forces, through General Karayanis, by official document No. 901/281/11, informed General Thimayya of this move and asked the United Nations Force to take steps for the peaceful withdrawal of the Turkish Cypriot rebels from that height in order to avoid a clash.

95. On 22 July, as no reply was received, the Director-General of the Ministry of the Interior addressed a second letter to General Thimayya on the matter of this height—an important height in the situation—asking the Force, for the sake of peace and quiet, to intervene, so that the rebels might withdraw to their previous position, in which case there would have been no trouble and no flare-up.

96. General Thimayya replied on 24 July. He did not deny the fact that the Turks had moved forward and occupied that height, but he said that there were no inhabitants around that height and therefore no danger to any population. The point was not that the population was in danger, however, but that the rebels had taken a strategic point from which to move out and spread and continue the rebellion. And I would remind the Security Council of another letter, which has already been quoted [1136th meeting, para. 164] and which had been found on a British military man who has since been convicted for espionage and other charges in Cyprus. He was carrying a letter from the rebels of Mansoura to the rebels in Nicosia, describing their plan. They would gradually spread out from Mansoura, occupy other parts, liquidate all Greek villages in the areas—that was the word used, "liquidate"—go on to Lefka, and then, supported by the invasion, bring about partition. That was related in detail before the Security Council.

97. In carrying forward the sinister plan of spreading the rebellion in Cyprus, overturning the Government and disrupting the State and partitioning the island by force, the rebels occupied that height. That was one of the steps taken for that purpose. The Cypriot security forces did everything possible to use the

92. La guerre est condamnée par la Charte des Nations Unies qui, nous le savons tous, a banni le règne de la force. Cependant, la Turquie, bien que Membre de l'Organisation, a choisi non seulement de revenir au règne de la force, non seulement de revenir aux actes de guerre, mais aussi d'agir d'une manière contraire aux règles admises dans une guerre normale, c'est-à-dire de bombarder une population civile sans défense, uniquement pour provoquer la terreur et la paralysie à Chypre.

93. Avant d'entrer plus avant dans le sujet, je voudrais dire seulement quelques mots pour réfuter tout ce que le représentant de la Turquie a dit. Il a déclaré d'abord que l'attaque avait été engagée par les forces gouvernementales grecques. C'est faux, et j'ai ici des documents officiels sur ce point.

94. Le 10 juillet, les forces de sécurité de Chypre ont informé le général Thimayya que les rebelles turcs qui tenaient certaines positions de la région de Mansoura s'étaient avancés et avaient occupé une hauteur d'importance stratégique. Je parle de "rebelles turcs", car il faut distinguer entre les Chypriotes turcs et les rebelles turcs. Ce sont uniquement les rebelles turcs que nous attaquons, non les Chypriotes turcs ou la communauté turque. Le même jour, le général Karayanis, porte-parole des forces de sécurité grecques, informait de cette manœuvre le général Thimayya par le document officiel No 90/281/21 et demandait à la Force des Nations Unies de prendre des mesures pour obtenir le retrait pacifique des rebelles chypriotes turcs de cette position afin d'éviter une confrontation violente.

95. Le 22 juillet, aucun réponse n'étant parvenue, le directeur général du Ministère de l'intérieur a adressé une deuxième lettre au général Thimayya au sujet de cette position — importante dans la situation présente —, lui demandant, dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité, que la Force des Nations Unies intervienne afin d'obtenir que les rebelles regagnent leur position précédente, auquel cas il n'y aurait aucun trouble ni accrochage.

96. Le 24 juillet, le général Thimayya répond. Il ne nie pas que les Turcs aient avancé et aient occupé la hauteur en question, mais il dit qu'il n'y a pas d'habitants aux alentours et que, par conséquent, il n'y a pas de population en danger. Or il ne s'agissait pas là de population en danger, mais de la prise par les rebelles d'un point stratégique leur permettant de progresser, d'étendre et de poursuivre la rébellion. Ici, je rappellerai au Conseil de sécurité une autre lettre déjà citée [1136ème séance, par. 164] et qui avait été trouvée sur un militaire britannique, condamné depuis pour crime d'espionnage commis à Chypre et d'autres chefs d'accusation. La lettre dont il était porteur était envoyée par les rebelles de Mansoura aux rebelles de Nicosia et exposait leur plan. Partant de Mansoura, ils devaient peu à peu gagner du terrain et occuper d'autres secteurs en liquidant tous les villages grecs qui s'y trouvaient — le terme employé est bien "liquider" — pour gagner Lefka, puis, en liaison avec les forces d'invasion, provoquer le partage. Tous ces détails ont été fournis au Conseil de sécurité.

97. C'est pour exécuter ce plan sinistre visant à étendre la rébellion à Chypre, à renverser le gouvernement, à démembrer l'Etat et à procéder au partage de l'île par la force, qu'ils ont occupé cette hauteur. C'était là une des mesures prises à cette fin. Or les forces de sécurité chypriotes ont fait

intermediary of the United Nations to effect a peaceful withdrawal from that position. It was not only part of the purpose of the United Nations Force, but part of its duty, to prevent fighting, let alone to bring about a normalization of the situation and the maintenance of law and order, which certainly would not be consistent with encouraging the rebels to spread. The moment they spread, there would be no law and order, for which the Government has the responsibility. Not only had no steps been taken to normalize the situation and make the rebels give up that position—something that should have been done—but they were allowed to proceed and take one height after another, and no action was taken to find a peaceful solution. What else could the security forces do than occupy another height? Not try to drive the rebels away from their height, but occupy another height opposite it, so that their positions would be more or less counterbalanced.

98. After the Government's security forces had abandoned all hope that the United Nations Force would intervene to make the Turks withdraw—as appears from this document—they occupied another height, not attacking the Turkish rebels, not moving at all toward them, but they occupied another height. When the Turkish rebels saw that the Government forces were occupying another height, they attacked immediately: they started the fighting. That was three days ago. And, of course, the security forces had to counterattack. That it was the Turkish rebels who attacked first can be seen from the results. The security forces were taken unawares; four Greeks among them were killed and one was wounded, whereas there were hardly any casualties on the other side. That shows who had the advantage of the initiative in the attack.

99. The representative of Turkey comes here to speak about the protection incumbent on the United Nations Force, although the Turks have disregarded whatever steps the Force has taken, for I am absolutely certain that, before General Thimayya replied on 24 July that the area after all was not populated, the command of the United Nations Force had tried hard to persuade the Turks to withdraw, and when that attempt was unsuccessful the Force, in the hope of avoiding further trouble, tried to placate the other side. But that does not matter.

100. I have no doubt that General Thimayya had done everything he could to persuade the Turkish rebels to withdraw. But they would not withdraw, because they were carrying out a plan, the plan that I have just set forth: to spread and intensify the rebellion in Cyprus, and resort to warfare and everything that goes with warfare, and the action was part of that plan. So the security forces had to be constrained, if the Government were not to abdicate and abandon the island to be partitioned and to be parcelled up by those who want to parcel it up, to move in a dynamic way; to do so, they had to use force, and they used force to rectify the situation and restore law and order.

tout ce qu'elles pouvaient pour que les Nations Unies s'emploient à obtenir des rebelles qu'ils se retirent pacifiquement de cette position. C'est non seulement le but de la Force des Nations Unies à Chypre mais aussi son devoir de prévenir les combats, sans parler de contribuer au retour à une situation normale et au maintien de l'ordre public, ce qui ne consiste certainement pas à encourager les rebelles à progresser; si les rebelles progressent il n'y a plus d'ordre public, et c'est le gouvernement qui a la responsabilité de l'ordre public. Or malgré les demandes faites, rien n'a été entrepris pour rétablir une situation normale, pour déloger les rebelles de cette position comme on aurait dû le faire; on les a laissé continuer à s'emparer d'une colline après l'autre, sans prendre aucune mesure pour une solution pacifique. Que pouvaient faire les forces de sécurité sinon occuper une autre hauteur? Non pas essayer de chasser les rebelles de leur hauteur, mais chercher à occuper une autre hauteur en face de la leur, afin de rétablir plus ou moins l'équilibre des positions.

98. Après que les forces de sécurité gouvernementales eurent perdu tout espoir de voir la Force des Nations Unies intervenir pour obliger les Turcs à se retirer, comme il ressort de ce document, elles ont donc entrepris non d'attaquer les rebelles turcs, non de faire le moindre mouvement vers eux, mais d'occuper une autre hauteur. Dès que les rebelles turcs les ont vues prendre position, ils ont eux-mêmes attaqué: c'est eux qui ont engagé le combat. Cela se passait il y a trois jours. Bien entendu, les forces de sécurité ont dû riposter. On peut voir d'après les résultats du combat que ce sont bien les rebelles turcs qui ont attaqué les premiers. Les forces de sécurité ont été prises au dépourvu, quatre Grecs des forces de sécurité ont été tués et un a été blessé, tandis que l'autre camp n'a subi presque aucune perte. Cela montre à qui est revenu l'avantage de l'initiative de l'attaque.

99. Le représentant de la Turquie vient nous parler ici de la mission de protection qui incombe à la Force des Nations Unies, alors que les Turcs n'ont tenu aucun compte des mesures prises par la Force, car je suis bien certain que si, dans sa réponse du 24 juillet, le général Thimayya a pris pour argument l'absence de population à cet endroit, c'est parce que le Commandement de la Force des Nations Unies avait auparavant essayé énergiquement de persuader les Turcs de se retirer et que, les Turcs ne s'étant pas retirés, il a cherché, dans l'espoir d'éviter d'autres incidents, à donner un apaisement à l'autre camp. Mais peu importe.

100. Je suis certain que le général Thimayya a fait tout ce qui était en son pouvoir pour amener les Turcs à se retirer mais ils ne l'ont pas voulu parce qu'ils exécutaient un plan, le plan que j'ai exposé tout à l'heure, le plan qui consiste à étendre de plus en plus la rébellion dans l'île, à y créer un état de guerre, et parce que leur action faisait partie de ce plan. Dans ces conditions, les forces de sécurité se sont trouvées contraintes, à moins que le gouvernement n'abdiquât et n'abandonnât l'île au partage et au démembrément entre les mains de ceux qui veulent ce démembrément, d'agir avec vigueur; pour cela il fallait qu'elles fissent usage de la force, et elles ont fait usage de la force pour redresser la situation et rétablir l'ordre public.

101. I should also like to remind the Security Council that the resolution of 4 March 1964 [S/5575]^{6/} does not recognize any other government than the Government of Cyprus and does not give any status to the rebels at all as a fighting force that must be equally respected by the United Nations or anyone else. It clearly places upon the Government of Cyprus the responsibility for the maintenance and restoration of law and order. And it is undoubted that, in all the areas which are under the control of the Government, there is maintenance of law and order: there is respect for the law, there are courts that function, and life moves normally. I myself can say this, having just returned from Cyprus. But is it the same in the small areas where the Turkish rebels are in control? I can assure you that the Turks themselves in those areas are in a desperate situation because of the terrorism of the Turkish rebels. I would not like to offend the sense of decency of this Council by telling here what ordinary Turkish women and men, not belonging to the rebels, are suffering at the hands of the latter, and how they are waiting for their liberation.

102. No Greeks can enter the areas that are under the control of the rebels, no Greeks can enter the part of the city of Nicosia which is under the control of the Turkish extremist leadership. Whether it be a child, a woman or a man, they would immediately be arrested, tortured, killed, or whatever may happen to them, and sometimes they are returned in a terrible state. And this is merely because they are Greeks entering that sector.

103. But is the same thing happening on the other side? Any Turk can move into the Greek sector. And they do come in. They go to the shops, buy things, leave, and return to their quarter. There is law and order in the part controlled by the Government. If any of the known rebels were to come in there, however, they would be arrested, but nothing more. The other day a child approached the Turkish sector and was taken and beaten, and he suffered I do not know what, because he was a Greek child. But nothing like that happens on the Greek side, where Turks can go about their business. There are so many villages where Turks live peacefully under the protection of the Government. It is only the part of the Turkish population which is secluded in the rebel areas that is suffering, as I have just stated.

104. Therefore, it is absurd, to say the least, to speak about the Turkish population suffering from the actions of the Greek population or the Government. Their real suffering is from the terrorists, as we have seen from the letters sent to General Thimayya by Mr. Ihsan Ali [see S/5831]^{7/} and others, and from those who are suffering in the Turkish sector because of the terrorism of the Turkish rebels.

105. Therefore, in this situation what has the representative of Turkey pointed out? He speaks about the question of water, the water situation in Paphos.

^{6/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

^{7/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for July, August and September 1964.

101. Je voudrais aussi rappeler au Conseil de sécurité que la résolution du 4 mars 1964 [S/5575]^{6/} ne reconnaît pas d'autre gouvernement que le Gouvernement chypriote et n'accorde aux rebelles absolument aucun statut en tant que force combattante qui leur donne le droit d'être également respectée par les Nations Unies ou par quiconque. Elle attribue clairement au Gouvernement chypriote la responsabilité du rétablissement et du maintien de l'ordre public. Il est indiscutable que dans toutes les régions qui sont sous le contrôle du gouvernement l'ordre public est maintenu, la loi est respectée, les tribunaux fonctionnent et la vie se déroule normalement. Je puis moi-même le dire, puisque je reviens de Chypre. Mais est-il de même dans les petites régions qui sont sous le contrôle des rebelles turcs? Je puis vous assurer que les Turcs habitant ces régions se trouvent eux-mêmes dans une situation désespérée à cause de la terreur que les rebelles turcs y font régner. Je ne voudrais pas faire outrage aux sentiments des membres du Conseil en relatant ici ce que, parmi les Turcs, les femmes et les hommes, ceux qui ne sont pas rebelles, endurent aux mains de ces derniers, et avec quelle impatience ils attendent leur libération.

102. Pas un Grec ne peut entrer dans les régions qui sont sous le contrôle des rebelles, pas un Grec ne peut entrer dans la partie de la ville de Nicosia placée sous le contrôle des meneurs extrémistes turcs. Enfant, femme ou homme, ils seraient immédiatement arrêtés, torturés, tués ou on ne sait quoi encore; il arrive qu'ils soient rendus dans un état effroyable. Et cela simplement parce qu'ils sont grecs et qu'ils ont pénétré dans ce secteur.

103. En est-il de même de l'autre côté? N'importe quel Turc peut circuler dans le secteur grec. Et c'est ce qu'ils font. Ils viennent dans les boutiques, ils font leurs achats, ils s'en retournent et ils rentrent dans leur quartier. C'est que l'ordre règne dans le secteur qui est sous le contrôle du gouvernement. Si des rebelles connus comme tels s'aventuraient de ce côté-ci, ils seraient arrêtés, mais les autres Turcs ne sont pas inquiétés. L'autre jour, un enfant s'est approché du secteur turc, il a été pris et battu et il a enduré je ne sais quelles souffrances, parce que c'était un enfant grec. Rien de semblable n'arrive dans le secteur grec, les turcs peuvent y vaquer librement à leurs occupations. Nombreux sont les villages où les Turcs vivent en paix sous la protection du gouvernement; ce n'est que la partie de la population turque enfermée dans les zones contrôlées par les rebelles qui souffre, comme je viens de le dire.

104. Par conséquent, il est pour le moins absurde de parler des souffrances endurées par la population turque du fait de la population grecque ou du gouvernement. Ce sont les terroristes qui leur font subir des sévices, comme nous l'avons vu d'après les lettres envoyées au général Thimayya par M. Ihsan Ali [voir S/5831]^{7/} et d'autres, et d'après tous ceux qui sont les victimes du terrorisme des rebelles turcs dans le secteur turc.

105. Voyons maintenant, dans ces conditions, sur quoi le représentant de la Turquie a insisté. Il a parlé du problème de l'eau, tel qu'il se présente à

^{6/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

^{7/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1964.

The ordinary fees are paid to the municipality of Paphos. The terrorists in the town have forced the Turkish citizens to pay their dues to them instead of paying it to the Government, which they would have to do in order to pay for the water. The rebels take that money for their own purposes, to serve the cause of the rebellion. The Government could not allow that sort of thing and merely enforces the rules which require that if no payment is made of the regular fees within a certain time the water is to be cut off. But I know that there was every intention of arranging this matter so that nobody would suffer hardship in that respect unless found guilty of depriving the municipality of its fees for political reasons—not because they were unable to pay but because they wanted to deprive the municipality of the money and use it to further the cause of the rebellion.

106. Then the representative of Turkey spoke about communities. I would point out to him that it is not a question of communities at all; it is a matter of the fighting between the Government forces and the forces of the rebellion. And I would humbly submit that, according to the Security Council resolution of 4 March it is time for the rebellion to be ended in Cyprus. There is nothing in this resolution which says that the rebellion must be respected. The resolution states that "...the function of the force should be, in the interest of preserving international peace and security, to use its best efforts to prevent a recurrence of fighting"—that is one duty of the United Nations Force—"and, as necessary, to contribute to the maintenance and restoration of law and order"—that is the second duty of the Force—"and a return to normal conditions".

107. Therefore, the United Nations Force has to find a balance between those two objectives: to prevent a recurrence of fighting, and to contribute to the maintenance and restoration of law and order. Now it cannot by any stretch of the imagination be considered that protection of the rebels, allowing them to hold fortifications and prevent normal communications in the island between Nicosia and Kyrenia and on the road to Xeros, is part of the maintenance of law and order. To leave those communications in the hands of the rebels is not maintenance of law and order; the control over them has to be given to the Government, which has the responsibility for maintaining law and order.

108. But the United Nations Force did not want to start any fighting and has been trying by peaceful means to persuade the Turks to allow a gradual return to normal communications under its control. As another part of its effort to co-operate with the United Nations, the Government of Cyprus, and particularly the President, has offered to hand over all fortifications to the United Nations Force. But the Turks refused because they had their own plans for the rebellion. So, the situation which has developed is nothing but the wish of the Turks to spread the rebellion on the one hand, and, on the other hand, the effort of the Government to contain it—not even to eliminate it. The Government has been so restrained as to not trying to crush the rebellion, as it had a responsibility to do in the absence of a peaceful solution. It is still hoping that the United Nations will manage to achieve that.

Paphos. Les taxes sont ordinairement payées à la municipalité de Paphos. Les terroristes ont forcé les habitants turcs de la ville à leur verser le montant des taxes au lieu de les verser à l'administration, ce qu'ils devaient faire pour payer l'eau. Les terroristes se sont emparés de cette recette pour servir les objectifs de la rébellion. L'administration, qui ne pouvait tolérer pareille situation, a simplement appliqué le règlement qui prescrit, en cas de non-paiement des taxes régulières et après un certain délai, de couper l'eau. Je sais, cependant, qu'on avait l'intention de faire tout le possible pour ne pas porter préjudice à ceux qui ne s'étaient pas rendu coupables de priver la municipalité de ces redevances pour des raisons politiques. Ce n'était pas parce qu'ils n'étaient pas en mesure de payer, mais parce que les rebelles voulaient priver la municipalité de cet argent et l'utiliser pour servir la rébellion.

106. Ensuite, le représentant de la Turquie a parlé des communautés. Je lui ferai remarquer qu'il n'y a nullement ici une question de communautés; il s'agit de la lutte des forces gouvernementales contre les forces de la rébellion. Je me permets de faire humblement observer que, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars, il est grand temps de mettre fin à la rébellion à Chypre. Rien dans cette résolution ne dit que la rébellion doive être respectée. Il y est recommandé "que la Force ait pour fonction, dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats" — c'est là un des devoirs de la Force des Nations Unies — "et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public" — c'est le deuxième devoir de la Force — "ainsi qu'au retour à une situation normale".

107. Par conséquent, la Force des Nations Unies doit réaliser un équilibre entre ces deux points: prévenir toute reprise des combats et en même temps agir pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public. On ne peut absolument pas aller jusqu'à imaginer que protéger les rebelles, leur permettre de tenir des fortifications et les laisser empêcher les communications normales dans l'île entre Nicosia, Kyrenia et la route de Xeros puissent faire partie du maintien de l'ordre public. Laisser ces communications entre les mains des rebelles, ce n'est pas là maintenir l'ordre public. Le contrôle doit en être remis au gouvernement qui, lui, est responsable du maintien de l'ordre public.

108. Mais la Force des Nations Unies n'a pas voulu provoquer un conflit et a cherché par des moyens pacifiques à persuader les Turcs de permettre le rétablissement progressif de communications normales sous son contrôle. Toujours animé du désir de coopérer avec les Nations Unies, le Gouvernement chypriote et en particulier son président ont offert de remettre toutes les fortifications à la Force des Nations Unies. Les Turcs ont refusé parce qu'ils ont leur plan de rébellion. Ainsi, la situation telle qu'elle s'est établie à Chypre n'est rien d'autre que la conséquence de la volonté des Turcs de propager la rébellion, que le gouvernement s'efforce de contenir, pas même d'éliminer. Le gouvernement a été modéré au point de ne pas chercher à éliminer la rébellion, comme il en avait cependant le devoir en l'absence d'une solution pacifique. Il garde toujours l'espoir que les Nations Unies arriveront à trouver cette solution.

109. It must not be forgotten that the purpose of the United Nations Force is to eliminate the rebellion and restore law and order after which a peaceful solution would be more possible. What has happened is the opposite. Not only had the rebellion not been contained, not only had the rebellion not been eliminated gradually by the United Nations Force, but it was spreading, and therefore a dynamic move by the Government was necessary.

110. That, I believe, answers the main points raised by the representative of Turkey, and I will reserve my right to answer him in greater detail later on. Now we have a matter which transcends all these particulars of the conduct of the Government and the conduct of the rebels in Cyprus. We have ample time to deal with that and I am ready to produce all evidence to support every word that I have said tonight, and to counter by evidence every word that the representative of Turkey has said. I would request the representative of Turkey, when he wants to bring evidence, to bring documentary evidence and not to quote newspapers. Newspaper reports are not documents but present the views of the newspapers as influenced by various factors. We want official documents, and I am going to produce a great deal of official documents to prove everything that I have said.

111. But I wish to stress now the situation that we are facing at this moment. And it was no use trying to evade it by asking the representative of Turkey to speak first, which made it necessary for me to spend all this time in order to answer what he said. The problem now is twofold. The first point is that the population of Cyprus is subjected to indiscriminate killing by the overflying planes in a manner unprecedented since the establishment of the United Nations, unprecedented in its ruthless destruction of human life carried out without war, without aiming at military targets, but merely in order to terrorize. This is the rule of the jungle and I say again that this matter is grave not only for Cyprus but for the whole world, because if peace and freedom is violated in one part of the world, no matter if it is a small part like Cyprus, it is violated everywhere. And it concerns all the small nations, all the small countries who may at this moment feel secure because it so happens that they are secure. But they may at any time be exposed to the same dangers and the same aggression, though in different circumstances, as Cyprus is now suffering. Therefore, we would expect all the small countries to support Cyprus in its effort to survive the aggression and the conspiracy of Turkey.

112. The attitude of Turkey—and I am still speaking about the question of the overflights and the bombing of the population—is directly contrary to the United Nations Charter, Article 2, paragraph 4. If Turkey had any complaints about the conduct of affairs in Cyprus, it should have come to the United Nations. It has come to the Security Council only today after we had said that we were going to present our case, and after they had started killing the population of Cyprus.

109. Il ne faut pas oublier que le but de la Force des Nations Unies est d'éliminer la rébellion et de rétablir l'ordre public grâce auquel une solution pacifique deviendra davantage possible. Or c'est le contraire qui s'est produit. Non seulement la rébellion n'a pas été contenue, non seulement elle n'a pas été éliminée progressivement par la Force des Nations Unies, mais elle prenait de l'ampleur, de sorte que le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité d'entreprendre une action énergique.

110. Je pense avoir répondu ainsi aux principales questions soulevées par le représentant de la Turquie et je me réserve le droit de lui répondre ultérieurement plus en détail. Nous sommes en présence d'une affaire qui dépasse de loin toutes ces questions particulières de la conduite du gouvernement et de celle des rebelles à Chypre. Nous avons tout notre temps pour parler de ces questions et je suis prêt à apporter toutes preuves à l'appui de chaque mot que j'ai dit ce soir et à réfuter au moyen de preuves chacune des paroles du représentant de la Turquie. Je demanderai au représentant de la Turquie, lorsqu'il entendra apporter des preuves, de les tirer de documents et non pas de citer des journaux. Les articles de journaux ne sont pas des documents, ils reflètent l'opinion du journal, influencée par des éléments divers. Ce sont des documents officiels qu'il faut et je présenterai de nombreux documents officiels à l'appui de tout ce que j'ai dit.

111. Mais je tiens à insister maintenant sur la situation en présence de laquelle nous nous trouvons en ce moment. Il ne sert à rien de l'esquiver en demandant au représentant de la Turquie de parler le premier, ce qui m'a obligé à prendre tout ce temps pour répondre à ce qu'il avait dit. Le problème qui se pose en ce moment est double. Le premier point est que des avions survolent l'île et tuent au hasard des habitants parmi la population de Chypre, fait sans précédent depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, sans précédent quant à la destruction impitoyable de vies humaines sans qu'il y ait guerre, sans que des objectifs militaires soient visés, mais purement et simplement afin de terroriser la population. C'est la loi de la jungle et, je le répète, c'est grave non seulement pour Chypre, mais pour le monde entier, car si la paix et la liberté peuvent être violées dans une partie du monde, peu importe qu'il s'agisse d'une petite île comme Chypre, elles peuvent être violées partout ailleurs. Cela concerne toutes les petites nations, tous les petits pays qui peuvent, en ce moment, se croire en sécurité. Mais à tout instant, ils peuvent, en d'autres circonstances, être exposés aux mêmes dangers que Chypre, aux mêmes agressions que Chypre. C'est pourquoi nous comptons que tous les petits Etats soutiendront Chypre dans ses efforts pour survivre à l'agression et aux noirs desseins de la Turquie.

112. L'attitude de la Turquie — je parle toujours ici de la question des survols du territoire et du bombardement de la population — est directement contraire à ce qu'ordonne le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte. Si la Turquie avait des motifs de se plaindre de la conduite des affaires à Chypre, elle aurait dû en saisir l'Organisation des Nations Unies. Elle n'en a saisi le Conseil de sécurité qu'aujourd'hui, après que nous eûmes annoncé notre intention de le saisir de notre propre plainte et après avoir commencé à massacrer la population de Chypre.

113. This is a serious matter for the United Nations and for the whole world. Are we in the United Nations to support aggression? Is the Security Council to help the aggressor? Is the majority of the Council members to support Turkey's aggression and the killing of innocent people by foreign planes? Is Cyprus not entitled to its territorial integrity, sovereignty and independence as a Member of the United Nations? If Cyprus is deprived of that right, what guarantee is there for other nations that they will have it if the turn of events would cause some bigger and stronger country to attack them? If freedom and justice and the rule of reason now would come under the rule of force, that would constitute a great threat to the world. Indeed, we have evidence that in all countries of the world there are two great forces which move in opposite directions: the forces of peace and the forces of war. We can see it in many countries in various ways. It depends largely on the Security Council's decision whether the forces of war, either in Cyprus or in any other country, will prevail over the forces of peace. If the Council does not take the decision it should on the question of the airplane aggression against Cyprus, then I am afraid that the Charter of the United Nations and the whole Organization would become meaningless.

114. The second aspect of the problem is the present threat of an invasion. The ships are moving toward Cyprus, and unless they stop and turn back, as they did on 27 December 1963, during the Security Council meeting, we shall have a full-scale invasion of the island. That would bring Greece into a war, which could not be unlikely to escalate into a world war.

115. It is therefore for the Security Council to discuss that aspect of the question against the very important consideration that it is a threat to world peace and not only to Cyprus. I appeal to the Security Council, on behalf of my countrymen who are now in mortal danger, to protect them from the threat of invasion and from the airplane bombings.

116. I stated earlier that there was no precedent to the present situation, but I have been reminded that there has been a precedent since the establishment of the United Nations, namely the Suez affair. It is true that the Suez affair constituted a precedent; but then let us follow that precedent in this case and let us uphold the rule of law. Let us uphold the United Nations by adopting a resolution on the question of Cyprus similar to the resolution that was adopted in the Suez crisis, which saved the world.

117. After I have concluded my statement, I shall ask permission to submit a draft resolution which I have prepared with respect to the urgent matter of preventing an invasion, saving Cyprus from aggression and supporting the principles of the Charter.

118. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): Now the mask has fallen. Until yesterday, the Turkish Government was telling us that any military action on its part against Cyprus—action supposedly stemming from the Treaty of Guarantee—would be designed only to restore the state of affairs established in Cyprus by the treaties of 1959 and 1960. It is now for the Turkish representative to explain to members

113. C'est là une question grave pour les Nations Unies et pour le monde tout entier. Allons-nous, à l'Organisation des Nations Unies, soutenir l'agression? Le Conseil de sécurité va-t-il aider l'agresseur? La majorité des membres du Conseil de sécurité v-t-elle approuver l'agression de la Turquie et le massacre d'innocents par des avions étrangers? Chypre, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, n'a-t-elle pas droit à son intégrité territoriale, à sa souveraineté et à son indépendance? Si Chypre est privée de ce droit, quelle garantie les autres nations ont-elles de n'en être pas privées lorsque les circonstances inciteront quelque Etat plus grand et plus fort à les attaquer? Si la liberté, la justice et la loi de la raison doivent à présent céder au règne de la force, une grande menace pèse sur le monde. Certes, nous avons la preuve qu'il y a dans tous les pays du monde deux grandes forces qui travaillent en sens inverse: les forces de la paix et les forces de la guerre. Nous le constatons de bien des manières dans de nombreux pays. Il appartient en grande mesure au Conseil de sécurité de décider si les forces de la guerre l'emporteront à Chypre ou dans quelque autre pays sur les forces de la paix. Si le Conseil de sécurité ne prend pas la décision qui s'impose sur la question de l'agression de Chypre par des avions, je crains alors que la Charte des Nations Unies perde toute signification et que l'ensemble de l'Organisation devienne sans objet.

114. Le second point du problème, c'est la menace actuelle d'invasion. Des navires se dirigent sur Chypre et, à moins qu'ils ne fassent demi-tour — comme cela s'est produit le 27 décembre 1963 pendant la séance du Conseil de sécurité —, nous assisterons à une véritable invasion de l'île. La Grèce sera ainsi amenée à entrer en guerre, et il n'est pas impossible que cela dégénère en guerre mondiale.

115. Il appartient donc au Conseil de sécurité de considérer ce point sous l'aspect très important d'une menace sur la paix mondiale et non pas seulement sur Chypre. Au nom de mes compatriotes dont la vie est maintenant en danger, j'adresse un appel au Conseil pour lui demander de les protéger contre la menace d'invasion et contre les bombardements aériens.

116. J'ai dit tout à l'heure que ce qui se passait était sans précédent, mais on m'a rappelé qu'il y en avait eu un depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'affaire de Suez. Il est exact que l'affaire de Suez constitue un précédent; mais alors conformons-nous à ce précédent dans le cas présent et faisons prévaloir le droit. Soutenons l'Organisation des Nations Unies en adoptant sur la question de Chypre une résolution semblable à celle qui a été adoptée lors de la crise de Suez et qui a sauvé le monde.

117. Après avoir terminé ma déclaration, je demanderai la permission de présenter un projet de résolution que j'ai rédigé sur ce problème urgent qui consiste à prévenir l'invasion, à sauver Chypre de l'agression et à défendre les principes de la Charte.

118. M. BITSIOS (Grèce): Maintenant, le masque est tombé. Jusqu'à hier, le Gouvernement turc nous disait que toute action militaire de sa part contre Chypre, découlant soi-disant du Traité de garantie, ne viserait qu'à rétablir l'ordre établi à Chypre par les accords de 1959-1960. Il appartient à présent au représentant de la Turquie d'expliquer aux membres du Conseil et à l'opinion publique mondiale de quelle

of the Council, and to world opinion, how machine-gun bullets and rockets can help to restore legal and contractual situations.

119. Mr. Eralp has claimed that action by the Turkish Air Force was decided upon for the purpose of protecting innocent persons, civilian members of the minority which was receiving rigorous treatment at the hands of the Cypriot Government forces. If that had been true, was it not open to Turkey to call for an urgent Security Council meeting, state the facts to the Council and ask that immediate measures be taken?

120. At 1.30 this afternoon, my Government was informed by the Government of Turkey that the Turkish Air Force would be obliged to act if the Cypriot forces created victims among the civilian population. The Turkish Air Force acted three hours later—just three hours later—without there having been any victims among the civilian population and Turkish non-combatants; on the contrary, it was the Turkish Air Force that created victims among the population—especially to the north of Pakhy Ammos, where some 250 persons, mostly women and children, were killed or injured. Here, then, is the massacre of which the Turkish representative has spoken to us ad nauseam in the past, and which his country's aircraft have just perpetrated in the space of a few minutes.

121. Let no one try to tell us that the murderous attack by Turkish aircraft was decided upon as a sudden reaction to news from Cyprus regarding developments on the island, for previous statements by Turkish leaders of the highest standing belie that assertion. As early as 20 July, President Gürsel stated:

"No one can stop us from invading Cyprus. In any case, there is no need for a Turkish invasion of Cyprus; a bomb will settle the matter."

Similar statements have since then appeared many times in the Turkish Press.

122. The intention, therefore, already existed: strike by means allowing the victim no chance of defence. Always there is the same obsession; unilateral military action despite the Security Council resolutions and despite, above all, the fact of a United Nations presence on Cyprus. The Turkish representative has sought to present what has happened within the past twenty-four hours as if these events were a completely new story, as if we did not have to cope daily with a train of events emanating from the same muddy and poisoned source: the constantly renewed threat of a Turkish attack against Cyprus.

123. But had it been his hope that members of the Council, Members of our Organization and public opinion which is following our discussions and witnessing the various stages of this drama, would have no memory? Had it been his hope that they would disregard everything that has happened previously, that they would forget the causes and concentrate only on the effects, that they would ignore the disease and concern themselves only with the symptoms? It is rather for those who today level accusations against the Government of Cyprus to consult their memory and investigate its disordered state. I propose to help them do this by following the thread of events.

façon les balles de mitrailleuses et les fusées servent à rétablir des situations juridiques et contractuelles.

119. M. Eralp a prétendu que l'action de l'aviation turque avait été décidée dans le but de protéger des personnes innocentes, des civils de la minorité contre laquelle sévisaient les forces du Gouvernement de Chypre. Si cela était vrai, la Turquie n'avait-elle pas la possibilité de demander que le Conseil soit convoqué d'urgence, de lui exposer les faits et de demander que des mesures immédiates fussent prises?

120. A 1 h 30 cet après-midi, mon gouvernement était avisé par le Gouvernement turc que l'aviation turque serait forcée d'agir dans le cas où les forces chypriotes feraient des victimes parmi la population civile. Trois heures après — seulement trois heures après — et sans que la population civile, les non-combattants turcs aient eu des victimes, eut lieu l'action de l'aviation turque; c'est elle qui a fait des victimes parmi la population, notamment au nord de Pachyamos, où l'on déplore environ 250 tués et blessés, femmes et enfants pour la plupart. Voilà donc le massacre dont le représentant de la Turquie nous a, dans le passé, parlé ad nauseum, et que les avions de son pays viennent de perpétrer dans l'espace de quelques minutes.

121. Que l'on ne vienne pas nous dire que l'attaque meurtrière des avions turcs a été décidée comme réaction subite à des informations provenant de Chypre sur les événements car des déclarations antérieures des plus hautes personnalités turques démentent cette assertion. Déjà, le 20 juillet, le président Gürsel déclarait:

"Personne ne peut nous empêcher d'envahir Chypre. D'ailleurs, nous n'avons pas même besoin de cette invasion. Si besoin est, la question sera tranchée par nos bombes."

Des déclarations analogues ont, depuis lors, été faites à maintes reprises dans la presse turque.

122. Par conséquent, l'intention existait: frapper par des moyens contre lesquels la victime n'a pas de possibilité de défense. Nous gravitons autour de la même idée fixe: action militaire unilatérale malgré les résolutions du Conseil de sécurité et malgré, surtout, le fait que les Nations Unies sont présentes à Chypre. Le représentant de la Turquie a voulu nous présenter les événements qui se sont déroulés durant ces dernières 24 heures comme s'il s'agissait d'une toute nouvelle histoire, comme si nous ne nous trouvions pas chaque jour devant une chaîne d'événements découlant de la même source empoisonnée et trouble: la menace toujours renouvelée d'une attaque turque contre Chypre.

123. Mais a-t-il espéré que les membres de ce conseil, que les membres de notre organisation, que l'opinion publique qui suit nos débats et qui assiste aux phases de ce drame, n'auraient pas de mémoire? A-t-il espéré qu'ils feraient abstraction de tout ce qui a précédé, qu'ils oublieraient les causes pour ne se pencher que sur les effets, qu'ils ignoreraien la maladie pour ne se préoccuper que des symptômes? C'est plutôt à ceux qui, aujourd'hui, accusent le Gouvernement de Chypre de faire appel à leurs souvenirs, d'interroger leur mémoire défaillante. Je me propose de les assister en reprenant le fil des événements.

124. In December 1963 came the first threat of Turkish invasion and the first appeal by the Government of Cyprus to the Security Council.

125. In February 1964, a new threat of invasion appeared. During a short stay at Athens, an American holding one of the most responsible positions told my Government that a Turkish invasion of Cyprus might take the lives of more than 30,000 Greek Cypriots. This time the Council, to which Cyprus appealed anew, gave the reply which that small country had a right to expect, in the form of its resolution of 4 March.

126. On 13 March, however, came another threat of imminent invasion, which impelled the Council to adopt another resolution [S/5603]^{8/} and repeat its warning to Turkey by invoking its resolution of 4 March.

127. In mid-June, the invasion was on the point of being launched, and was stopped only at the eleventh hour. But in the Council the Turkish representative refused to answer the very clear question put to him by the representative of Cyprus at the meeting of 19 June: "If Turkey is not preparing for an invasion, let the Turkish representative say so." [1137th meeting, para 56.]

128. Mr. Eralp did not reply. The reason for his silence appears today from the brutal attacks of the Turkish Air Force against the territory of Cyprus, from its machine-gun bullets and murderous rockets used against a country which has no air force and cannot defend itself or, a fortiori, retaliate. What the Turkish Air Force has done today is no deed of military valour.

129. For the fifth time Cyprus appeals to the Security Council, asking that if put a stop to the aggression of Turkey. This time we are not dealing with a threat. We are in the presence of an indisputable act of aggression. I am very much afraid that the Turkish Government has thus far failed to see what the texts designed to spare its feelings were intended to indicate to it—namely, that any unilateral military action taken without the consent of the Security Council is condemned by the Charter.

130. So long as the threat of invasion persists, it is difficult to hope for the restoration of peace in Cyprus; so long as the Turkish minority, with the aid of the Turkish contingent, continues to maintain a bridge-head to facilitate invasion, would there be any justification for believing that the Greek Cypriots will cease to take every possible step for the strengthening of their defences? Hope of invasion leads the Turkish Cypriots to arm themselves in order to facilitate invasion if it comes; threat of invasion causes the Greek Cypriots to arm themselves in order to avert the danger.

131. Herein, then, lies the practical and urgent need to do away, once and for all, with this curse of Turkish intentions, and now of Turkish actions.

132. At this critical moment for peace in the eastern Mediterranean, Greece has again done its duty. This afternoon, the Greek Cabinet issued at Athens a communiqué in which it reaffirmed its right to defence against attack, but added: "Greece proclaims

124. En décembre 1963, première menace d'invasion turque, premier recours du Gouvernement de Chypre au Conseil de sécurité.

125. Au mois de février 1964, une nouvelle menace d'invasion se manifeste. De passage à Athènes, une personnalité américaine des plus autorisées déclare à mon gouvernement qu'une invasion turque à Chypre peut coûter la vie à plus de 30 000 Chypriotes grecs. Le Conseil, auquel Chypre a de nouveau recours, donne cette fois, par sa résolution du 4 mars, la réponse à laquelle ce petit pays était en droit de s'attendre.

126. Toutefois, le 13 mars, nouvelle menace d'invasion imminente, qui oblige le Conseil à adopter une nouvelle résolution [S/5603^{8/}] à réitérer ses avertissements à la Turquie en invoquant sa résolution du 4 mars.

127. A la mi-juin, l'invasion est sur le point de se déclencher; elle n'est arrêtée qu'au dernier moment. Cependant, devant le Conseil, le représentant de la Turquie refuse de répondre à la question pourtant très claire que lui pose le représentant de Chypre, à la séance du 19 juin: "Si la Turquie ne se prépare pas à envahir l'île, que son représentant le dise." [1137ème séance, par. 56.]

128. M. Eralp n'a pas répondu. La raison de son silence nous est donnée aujourd'hui par les attaques brutales de l'aviation turque contre le territoire de Chypre, par ses balles de mitrailleuses et ses fusées meurtrières contre un pays qui, lui, ne possède pas d'aviation et n'est pas en mesure de se défendre, et encore moins de riposter. Ce n'est pas un acte de bravoure militaire que celui que vient d'accomplir aujourd'hui l'aviation turque.

129. Pour la cinquième fois, Chypre a recours au Conseil de sécurité pour lui demander de mettre fin aux agressions de la Turquie. Cette fois, il ne s'agit pas de menace. Nous nous trouvons devant un acte d'agression incontestable. Je crains fort que le Gouvernement turc n'ait pas jusqu'à présent su lire ce que des textes destinés à ménager ses susceptibilités ont voulu lui indiquer, en d'autres termes, que toute action militaire unilatérale prise sans le consentement du Conseil de sécurité est condamnée par la Charte.

130. Or, tant que la menace d'invasion subsiste, il est difficile d'espérer voir la paix rétablie à Chypre; tant que la minorité turque, avec l'aide du contingent turc, continue à maintenir une tête de pont pour faciliter l'invasion, ne serait-il pas vain de croire que les Chypriotes grecs cesseront de prendre des mesures pour renforcer leur défense? L'invasion, en tant qu'espoir, amène les Chypriotes turcs à s'armer pour la rendre plus facile; en tant que menace, elle induit les Chypriotes grecs à en faire autant pour parer au danger.

131. Voilà donc pourquoi il y a une nécessité pratique et urgente de mettre fin d'une façon définitive à ce fléau que constituent les intentions, et à présent les actes, de la Turquie.

132. En ce moment critique pour la paix en Méditerranée orientale, la Grèce a de nouveau accompli son devoir. Cet après-midi, le Conseil des ministres à Athènes a émis un communiqué dans lequel, tout en réaffirmant son droit à la défense dans le cas

^{8/} Ibid.

^{8/} Ibid.

once more that the Cyprus issue can and must be solved by peaceful means and in accordance with the principles of the United Nations." And, with his high sense of responsibility, the Prime Minister, Mr. Papandreu, sent the following message to the President of the Republic of Cyprus: "In virtue of our joint decisions, I make an appeal for the pacification of the island. The military operations must cease immediately. The solution of the Cyprus problem will be sought by peaceful means."

133. This is the voice of Greece, true to its principles and loyal to the cause of peace. It is now for you to draw your conclusions from it.

134. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Today for the fifth time in the last few months the Security Council is once again compelled to take up the question of Cyprus, because, according to the evidence of the documents before us and the statements we have just heard, the threat to the sovereignty and independence of the Republic of Cyprus has again increased and the situation in the area has sharply deteriorated.

135. As the representative of Cyprus stated, the Turkish Air Force has bombed Cyprus. Thirty aircraft have attacked several inhabited areas in the northern part of the island with rocket and machine-gun fire. In the Cyprus area there are again signs of a concentration of foreign armed forces. It is thus obvious that the forces of NATO are being brought into play, as they continue to impose on the Cypriots from outside a solution to problems that lie within the exclusive domestic jurisdiction of the Republic of Cyprus.

136. We cannot fail to see that the latest of these acts of foreign military interference in the affairs of Cyprus are particularly dangerous. They are fraught with grave consequences that threaten the maintenance of peace in the Eastern Mediterranean region.

137. An attack by the military aircraft of one country against the territory of another cannot be described otherwise than as an act of aggression. The invasion of another country's air space—in other words, the use of armed force in order to impose one's will on another sovereign State—is prohibited by the Charter of our Organization. That is why the efforts of the Turkish representative to justify that invasion by calling them, as he did here, "limited police action taken in legitimate self-defence" are unconvincing.

138. If we were actually to admit that one sovereign State may assume the right to undertake so-called police action against another sovereign State, it could only lead to the destruction of the United Nations Charter, to arbitrary acts in the international arena, and international complications whose perilous consequences for the cause of international peace and security can hardly be calculated.

139. We cannot fail to note that the bombing of the territory of Cyprus took place after all States, as you are aware, had been requested by previous decisions

d'une attaque, il ajoute: "La Grèce proclame à nouveau que le problème de Chypre peut et doit se résoudre par des moyens pacifiques, en accord avec le principe de la Charte des Nations Unies." Et, dans un geste témoignant de son sens élevé des responsabilités, le Président du Conseil des ministres, M. Papandréou, a adressé au Président de la République de Chypre le message suivant: "En vertu de nos décisions communes, j'adresse un appel pour la pacification de l'île. Les hostilités doivent prendre fin immédiatement. La solution du problème de Chypre se poursuivra par des moyens pacifiques."

133. Voilà la voix de la Grèce, fidèle à ses principes et à la cause de la paix. Il vous appartient d'en tirer vos conclusions.

134. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Aujourd'hui, et pour la cinquième fois en quelques mois, le Conseil de sécurité est contraint de reprendre l'examen de la question de Chypre, étant donné que, comme le montrent les documents dont nous sommes saisis et les déclarations que nous venons d'entendre, la menace contre la souveraineté et l'indépendance de la République de Chypre s'est de nouveau renforcée et que la situation dans la région s'est sérieusement aggravée.

135. Comme le représentant de Chypre l'a annoncé, l'aviation turque a bombardé Chypre: 30 avions ont attaqué à la roquette et à la mitrailleuse plusieurs localités au nord de l'île. On observe de nouveau une concentration de forces armées étrangères dans la région de Chypre. Il y a ainsi une nette intensification des activités des forces de l'OTAN, qui continuent à vouloir imposer aux Chypriotes une solution du dehors, alors qu'il s'agit de problèmes qui relèvent exclusivement de la compétence nationale de la République de Chypre.

136. De toute évidence, dans cette série d'actes d'intervention étrangère dans les affaires de Chypre, les dernières actions revêtent un caractère particulièrement dangereux. Elles sont grosses de conséquences graves qui menacent le maintien de la paix dans la région de la Méditerranée orientale.

137. L'attaque lancée par les avions militaires d'un pays contre le territoire d'un autre pays ne peut être considérée autrement que comme une action agressive. Violer l'espace aérien d'un autre Etat, bombarder un territoire étranger, en d'autres termes, employer la force des armes pour imposer sa volonté à un autre Etat souverain, voilà qui est interdit par la Charte de notre organisation. D'où la vanité des tentatives que fait le représentant de la Turquie pour justifier ce genre d'intrusion en disant qu'il ne s'agit — ce sont ses termes — que d'une "action de police de portée limitée, entreprise au titre de la légitime défense".

138. A vrai dire, si l'on admettait qu'un Etat souverain puisse s'arroger le droit de prendre des mesures dites de police contre un autre Etat souverain, cela ne pourrait aboutir qu'à la ruine de la Charte des Nations Unies, au règne de l'arbitraire dans l'arène internationale, à des complications internationales dont il serait difficile de prévoir les funestes conséquences pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

139. Il faut bien constater que le bombardement du territoire chypriote a eu lieu alors que tous les Etats, comme on le sait, étaient invités, par les décisions

of the Security Council to contribute to the maintenance of the territorial integrity and political independence of Cyprus.

140. As you know, the Security Council has adopted resolutions, whose main purpose was to protect the Republic of Cyprus, at the request of its Government, from foreign aggression. We consider it necessary to recall that in operative paragraph 1 of the resolution adopted on 4 March 1964 the Security Council called upon all Member States, "in conformity with their obligation under the Charter of the United Nations, to refrain from any action or threat of action likely to worsen the situation in the sovereign Republic of Cyprus, or to endanger international peace". This appeal was subsequently reaffirmed by the Security Council in its resolutions of 13 March [S/5603] and 20 June 1964 [S/5778].^{2/}

141. We may legitimately ask why, despite all these decisions, which were voted for by all the members of the Security Council, the threat to the independence and territorial integrity of Cyprus is still not removed.

142. To anyone who is at all familiar with the tense situation that has grown up around Cyprus in recent months, it is clear that the latest events are the result of continued interference in the affairs of Cyprus by aggressive imperialist forces, namely by NATO. If there were no such interference, if the differences between the two communities in Cyprus were not artificially inflamed from outside in the interest of forces alien to Cyprus, the deplorable bloodshed in Cyprus would have ceased and the Turkish and Greek communities, having long since settled questions which concern them alone, would now be living in harmony.

143. But the crux of the matter is that the enemies of the independence of the Republic of Cyprus are trying to use the island's domestic problems for their own special purposes.

144. In this connexion we deem it necessary to recall the statement made on 9 July 1964 by the Chairman of the Council of Ministers of the Soviet Union, Mr. Khrushchev:

"The imperialists, by inflaming the nationalistic contradictions between the two communities —Turkish and Greek—are aiming at imposing a new occupation on Cyprus.

"The imperialists are urging Turkey on in pursuit of their adventurist aims. We and Turkey are neighbours and we want to live on friendly terms with her. We are doing our utmost to achieve that aim. Unfortunately there are forces in Turkey, which, without any legal justification, wish to dictate terms to the Cypriots and are threatening military invasion. This policy complicates still further the situation in the area.

"For a State which has the strength, it is not very difficult to find a pretext for invasion. But to violate the sovereignty of any country, even a small one, is something which today is fraught with serious consequences. Such a violation could provoke a dangerous chain reaction. Turkey, too, should

antérieures du Conseil de sécurité, à collaborer au maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de Chypre.

140. Comme on le sait, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions qui avaient essentiellement pour objet de protéger la République de Chypre, à la demande de son gouvernement, contre une agression étrangère. Nous croyons devoir rappeler qu'au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution du 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a invité tous les Etats Membres: "conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre ou de mettre en danger la paix internationale". Cet appel a été réitéré par le Conseil de sécurité dans ses résolutions du 13 mars [S/5603] et du 20 juin 1964 [S/5778]^{2/}.

141. Comment se fait-il alors que, malgré toutes ces décisions, pour lesquelles ont voté tous les membres du Conseil de sécurité, la menace à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre ne soit toujours pas écartée?

142. Pour qui connaît, tant soit peu, la situation tendue qui s'est créée, ces derniers mois, à cause de Chypre, il est clair que les récents événements ne sont qu'une conséquence de l'intervention continue des forces impérialistes d'agression, des forces de l'OTAN, dans les affaires de Chypre. S'il n'y avait pas cette intervention, si l'on n'attisait pas artificiellement du dehors la dissension entre les deux communautés de Chypre, dans l'intérêt de forces étrangères, cette effusion de sang, si regrettable, se serait arrêtée, les communautés grecque et turque auraient réglé depuis longtemps des problèmes qui ne concernent qu'elles, et elles vivraient dans la bonne entente.

143. Mais, tout le problème est là: les adversaires de l'indépendance de la République de Chypre s'efforcent d'exploiter à leurs fins égoïstes les problèmes intérieurs de l'île.

144. A ce propos, je voudrais rappeler la déclaration faite, le 9 juillet 1964, par M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique:

"En avivant les contradictions nationalistes qui opposent les deux communautés, la grecque et la turque, les impérialistes cherchent à imposer à Chypre une nouvelle occupation.

"Dans leur politique d'aventures, les impérialistes veulent pousser la Turquie en avant. Quant à nous nous sommes les voisins de la Turquie et nous voulons vivre en bonne entente avec elle. Nous faisons tout pour cela. Malheureusement, il y a en Turquie des forces qui, sans raison valable, veulent dicter leurs conditions aux Chypriotes, et menacent d'intervenir militairement. Cette politique ne fait que compliquer encore la situation dans la région.

"Pour un Etat qui a la force, il n'est guère difficile de trouver un prétexte pour l'invasion. Mais de nos jours, rompre la paix, violer la souveraineté d'un pays et même d'un petit pays, c'est un acte lourd de conséquences graves. Une violation de ce genre risque de provoquer une dangereuse

^{2/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{2/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

take this into account.

"The Soviet Union would welcome a solution of the Cyprus question on the basis of amity between the peoples that inhabit the island of Cyprus—between the Greeks and the Turks. The workers, labourers and peasants, living on the same island, be they Greek or Turkish, will always come to an understanding; not only that, they will be able to live in brotherhood and develop to their mutual satisfaction, if they are not threatened with outside interference."

145. The Soviet delegation understands the deep anxiety of the people of Cyprus and their Government at the new and dangerous deterioration in the situation around Cyprus.

146. We have said before, and we say again, that the Security Council should take the necessary steps to protect the sovereignty of the Republic of Cyprus from aggression and to stop all foreign interference in the affairs of this country, a Member of the United Nations.

147. We deem it necessary to emphasize that it is the duty of the Security Council to demand the immediate cessation of military acts against Cyprus and respect for the sovereignty of Cyprus in accordance with the purposes of the United Nations Charter and the decisions previously adopted by the Security Council.

148. In order to gain time I will gladly waive the consecutive interpretation of my statement into English and French, on the understanding that this will not constitute a precedent.

149. The PRESIDENT: Does any other representative wish to speak at this time?

150. Mr. ROSSIDES (Cyprus): I have further information from Cyprus that the President of Turkey, Mr. Gürsel, has announced that the bombings will continue tomorrow. But it will very soon be tomorrow there. It is now already 4.30 a.m. in Cyprus, which means that within a few hours we shall have continued bombings, and this is by announcement of the President of Turkey.

151. We have come to the stage when Turkey is no longer trying to conceal its aggressive purposes, but almost boasts of them. I therefore consider, and humbly submit to the Security Council, that measures must be taken by the Council immediately. Accordingly, I would make the suggestion that a small interruption of the meeting should take place so that members may consult among themselves and with us for the purpose of considering a draft resolution.

152. Mr. ERALP (Turkey): I shall not take long, but there are one or two points which have just been raised to which I shall reply very briefly.

153. The first was about this Turkish fleet, this armada, which was on its way to Cyprus. I presume that the hour has gone and that it must be in Cyprus by now, but we have not heard anything about it.

154. Also, it appears that the President of my country has said that the bombings will continue. Well, if Cyprus were invaded I do not suppose there would be any reason to continue those bombings. Perhaps

réaction en chaîne. Il y a là un fait dont la Turquie, elle aussi, doit tenir compte.

"L'Union soviétique souhaite que la question de Chypre soit résolue sur la base de l'amitié entre les peuples — Grecs et Turcs — qui habitent l'île. Les travailleurs — ouvriers et paysans —, qu'ils soient grecs ou turcs, vivant dans une même île arriveront toujours à s'entendre, et non seulement à s'entendre, mais à vivre en frères, contents les uns des autres, s'ils ne sont pas menacés d'une ingérence du dehors."

145. La délégation soviétique comprend la profonde inquiétude qu'éprouvent le peuple de Chypre et son gouvernement devant cette nouvelle aggravation dangereuse de la situation dans la région.

146. Nous avons déjà demandé et nous continuons de demander que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires pour protéger la République souveraine de Chypre contre l'agression et pour mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires de cet Etat, Membre de notre organisation.

147. Il nous paraît nécessaire de souligner que le Conseil de sécurité a le devoir d'exiger qu'il soit mis fin immédiatement aux opérations militaires contre Chypre et que la souveraineté de Chypre soit respectée, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies et conformément aux décisions antérieures du Conseil de sécurité.

148. Vu la nécessité de gagner du temps, je veux bien renoncer à l'interprétation consécutive en anglais et en français de mon intervention, étant entendu que cela ne constituera pas un précédent.

149. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Y a-t-il un autre représentant qui désire prendre la parole maintenant?

150. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: J'ai reçu de Chypre de nouveaux renseignements d'après lesquels M. Gürsel, président de la Turquie, annonce que les bombardements continueront demain. Il ne reste que très peu de temps avant qu'il soit demain là-bas. Il est à présent déjà 4 h 30 du matin à Chypre, ce qui signifie que dans quelques heures les bombardements reprendront, et c'est le Président de la Turquie qui l'annonce.

151. Nous en sommes arrivés au point où la Turquie n'essaie même plus de dissimuler ses intentions agressives, mais s'en vante presque. J'estime donc, et je le dis très humblement au Conseil de sécurité, que le Conseil doit prendre des mesures immédiatement. Je me permettrai donc de suggérer qu'il y ait une courte interruption de séance pour permettre aux membres du Conseil de se consulter entre eux, et avec nous, afin d'examiner un projet de résolution.

152. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref, mais il y a une ou deux questions qui viennent d'être soulevées à l'instant et sur lesquelles je répondrai très rapidement.

153. La première concerne cette escadre turque, cette armada qui faisait route vers Chypre. Je suppose que, l'heure s'étant écoulée, elle doit être arrivée maintenant à Chypre, et cependant nous n'en avons rien appris.

154. D'autre part, le Président de mon pays aurait dit, paraît-il, que les bombardements vont continuer. Eh bien, si Chypre est envahie, je pense qu'il n'y aurait aucune raison de continuer ces bombardements.

there would be more effective means of stopping the Greek attack on the Turkish Cypriot community.

155. However, there is a peculiar logic there. Every time somebody imagines a movement of ships, I must either deny it or let it be understood that it is a fact, and I cannot go along with that.

156. From the lengthy explanations given by Mr. Rossides it would really appear as though the Turkish villagers of Kokkina and Mansoura, numbering a few hundred people, set out to conquer the glorious National Guard of the security forces of Cyprus. It is in fact they who are at the root of the trouble: they have set out to defeat the security forces, and that is why the Greek Cypriots had to defend themselves. Is that the picture which they sought to paint? I really fail to understand it.

157. It appears that the words of the Swedish colonel who was in command in the area do not carry much weight with Mr. Rossides. Perhaps I can quote another source which would be more credible to him. This is from the bulletin of Tass, the Press agency of the Soviet Union. It says:

"The situation is particularly tense in the area of Kokkina, a village where Greek Cypriots tried to crush the last stronghold of the Turkish Cypriots in that sector."

158. Of course, Mr. Rossides does not set much store by newspaper and agency reports; we have to have official documents, as he calls them. I do not happen to have any letters by General Karayannis in my pocket that I can wave around, and I believe that under the circumstances they would be just as credible as any letters which are quoted by the representative of Cyprus on the subject of correspondence between authorities in his own Government and the United Nations.

159. Mr. Rossides has bandied about this word "rebels" quite a lot. He seems to like that word. More and more it has crept into the lengthy correspondence with the Secretary-General. But I wonder if that picture is accepted by all, the picture of the Turkish community as being the rebels and the Greek Cypriots as being the lawful Government of the island.

160. He has spoken of law and order. From where in a country does law and order emanate? I believe it comes from its Constitution. How then can the representative of a sector of the Government that has on every occasion brazenly trampled on the Constitution claim to represent law and order? That is indeed very difficult for me to understand. All that we seem to be left with now is that the members of the Greek Cypriot community, who are in fact themselves the rebels for having trampled on the Constitution, are beginning to feel their oats. They have armed themselves to the teeth and are now calling openly and brazenly upon the Security Council and upon the United Nations Peace-keeping Force to help them to quell what they call a rebellion.

161. Mr. Rossides says there are no communities in Cyprus and that the Security Council resolution of 4 March 1964 does not refer to anything like that, that all it refers to, all that is even implied, is only

Peut-être y aurait-il des moyens plus efficaces d'arrêter les attaques des Grecs contre la communauté chypriote turque.

155. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons là cette logique assez singulière. Chaque fois qu'il passe par la tête de quelqu'un d'imaginer un mouvement de navires, où bien je dois le démentir, ou bien je laisse entendre que c'est exact. Je ne puis admettre ce procédé.

156. D'après les longues explications données par le représentant de Chypre, il semblerait vraiment que les habitants turcs des villages de Kokkina et de Mansoura, qui comptent quelques centaines de personnes, se seraient lancés à l'attaque pour vaincre la glorieuse Garde nationale des forces de sécurité de Chypre. En fait, ils seraient à l'origine du conflit: ils ont entrepris de battre les forces de sécurité et c'est pourquoi les Chypriotes grecs ont dû se défendre. Est-ce bien là le tableau qu'on cherche à peindre? Vraiment, je n'arrive pas à comprendre.

157. Il semble que les paroles du colonel suédois qui commande dans cette région n'ont guère de poids pour M. Rossides. Peut-être pourrai-je citer une autre source qui lui paraîtra plus digne de foi. Il s'agit d'un bulletin de Tass, l'agence de presse de l'Union soviétique. Il y est dit:

"La situation est particulièrement tendue dans la région de Kokkina, village où les Chypriotes grecs ont essayé d'écraser le dernier bastion des Chypriotes turcs dans ce secteur."

158. Evidemment, M. Rossides fait très peu de cas des articles de journaux ou des communications des agences de presse; il faudrait des documents officiels, comme il les appelle. Il se trouve que je n'ai pas dans ma poche de lettre du général Karayannis que je puisse exhiber ici, et je pense qu'en la circonstance des lettres seraient tout aussi dignes de foi que celles que le représentant de Chypre a citées au sujet de la correspondance échangée entre les autorités de son gouvernement et l'Organisation des Nations Unies.

159. M. Rossides a fait grand usage du mot "rebelles". Ce mot semble lui plaire. Nous le voyons se glisser de plus en plus souvent dans l'abondante correspondance échangée avec le Secrétaire général. Je doute cependant que tout le monde accepte ce tableau qui présente la communauté turque comme rebelle et les Chypriotes grecs comme constituant le gouvernement légal de l'île.

160. Il a parlé de l'ordre public. Quelle est la source de l'ordre public dans un pays? C'est la constitution, je pense. Alors, comment le représentant d'une fraction du gouvernement qui a piétiné impudemment la Constitution en toute occasion peut-il se réclamer de l'ordre public? En vérité, il m'est très difficile de le comprendre. Tout semble indiquer maintenant que les Chypriotes grecs, qui sont en fait eux-mêmes les rebelles pour avoir foulé aux pieds la Constitution, commencent à se sentir d'humeur belliqueuse. Ils se sont armés jusqu'aux dents et ils viennent à présent réclamer ouvertement et effrontément au Conseil de sécurité et à la Force des Nations chargée du maintien de la paix qu'on les aide à réprimer ce qu'ils appellent une rébellion.

161. M. Rossides dit qu'il n'y a pas de communautés à Chypre et que la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964 ne parle de rien de tel, que tout ce dont elle parle, et même tout ce dont elle

the lawful Government. Well, he seems to overlook completely paragraph 3 of that resolution according to which the Council: "Calls upon the communities in Cyprus and their leaders to act with the utmost restraint". I should think that that proves beyond any doubt that the Security Council had in mind the existence of two warring communities in Cyprus.

162. I have very little to say about the remarks of my colleague the representative of Greece. He has asked me how I could explain the action of the Turkish aircraft in Cyprus and he has said that we have pretended to have the right to intervene unilaterally in Cyprus in order to re-establish the status which existed before. That is our right; we claim no more than that. But it is that right which, to begin with, confers on us, as a corollary, in the first place, the right to go to the aid of our kin who are being massacred in Cyprus. How else can we begin to exercise that right? Shall we go to the Archbishop with flowers in our hands and send a delegation requesting him not to kill these people? We even tried that first, but it did not work.

163. I have one short remark to make in reply to the representative of the Soviet Union. He has also spoken at some length on the independence, sovereignty and territorial integrity of Cyprus. I must say, as I have said once before in this Council, that it seems to me that the Turkish Government is the only one that sets any store by the independence of Cyprus. It now appears—and I have adduced a great deal of evidence before on this point—that the Government of Cyprus is anxious to bring about "enosis". This has been proved by its public statements; it is merely a question of method, a question of procedure, a question of means. But beyond that there is no question at all. "Enosis" and only "enosis" is its ultimate goal. I do wish that that point would be clearly understood by the representative of the Soviet Union. If it were, then I think his remarks would assume a different character.

164. Mr. ROSSIDES (Cyprus): The representative of Turkey has seen fit, at this grave hour for Cyprus, to give a light turn to his speech and to try to speak with irony about what I had said concerning a strategic movement that consisted of taking a height and about the words of General Karayannis that I quoted, I would point out to him that I quoted not only from the letters of General Karayannis but also from General Thimayya's replies, which proved that a strategic point had been taken. It is peculiar, to say the least, to speak about the innocent inhabitants of Kokkina taking strategic points on heights. At least 500 Turkish soldiers who entered Cyprus surreptitiously are in Kokkina operating as a military force there against the established order in Cyprus which is recognized by the United Nations, the Government and the State of Cyprus. It is these 500 Turks from Turkey who are operating from Kokkina and who have been attacking. It is they who have taken the height, with the assistance of Turkish Cypriot rebels, of course, and they who are ready to spread out over Cyprus, and it is they who have been attacked. And when Tass said that the last stronghold of the Turkish Cypriots had been attacked, it meant the Turkish Cypriot rebels, assisted by the military personnel from Turkey, and certainly not a stronghold occupied by

laisse supposer l'existence, c'est uniquement le gouvernement légal. Or, il paraît avoir oublié complètement le paragraphe 3 de cette résolution, où le Conseil: "Invite les communautés de Chypre et leurs dirigeants à faire preuve de la plus grande modération". Je pense que cela prouve sans le moindre doute que le Conseil de sécurité considérait qu'il existe à Chypre deux communautés en conflit.

162. Je n'ai pas grand-chose à dire au sujet des observations de mon collègue le représentant de la Grèce. Il m'a demandé comment je pouvais expliquer l'action de l'aviation turque à Chypre et il a dit que nous prétendions avoir le droit d'intervenir unilatéralement à Chypre afin de rétablir l'état de choses antérieur. C'est là notre droit: nous ne prétendons à aucun autre droit. Mais c'est ce droit qui, pour commencer, nous confère par voie de conséquence et en premier lieu le droit d'aller porter secours à ceux des nôtres qu'on massacre à Chypre. De quelle autre manière pourrions-nous exercer ce droit? Faut-il que nous nous rendions auprès de l'Archevêque, des fleurs à la main, que nous lui envoyions une délégation pour le prier de ne pas tuer ces gens? Nous avons même essayé de faire ainsi au début, mais sans résultat.

163. J'aurai encore une brève remarque à faire pour répondre au représentant de l'Union soviétique. Il a parlé assez longuement lui aussi de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. Je dois dire, comme je l'ai déjà dit devant le Conseil, que le Gouvernement turc est le seul, me semble-t-il, qui tienne à l'indépendance de Chypre. On constate, et j'en ai déjà produit de nombreuses preuves, que le Gouvernement chypriote est très désireux de réaliser l'"Enosis". C'est établi par des déclarations faites publiquement par les dirigeants de ce gouvernement. La seule question qui se pose pour eux est de savoir comment le faire, une question de procédé, une question de moyen; mais aucun problème ne se pose en dehors de celui-là. Leur objectif final est l'"Enosis" et rien que l'"Enosis". Je souhaiterais fort que le représentant de l'Union soviétique le comprenne clairement. Je pense qu'alors ses observations prendraient un autre ton.

164. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Le représentant de la Turquie a cru bon, en cette heure grave pour Chypre, de donner un tour léger à son discours et de chercher à ironiser sur ce que j'avais dit au sujet du mouvement stratégique consistant à s'emparer d'une hauteur et lorsque j'ai cité le général Karayannis. Je lui ferai remarquer que je n'ai pas cité seulement les lettres du général Karayannis, mais aussi les réponses du général Thimayya, lesquelles prouvent qu'on s'était emparé d'un point stratégique. Il est pour le moins curieux de parler de la prise de points stratégiques sur les hauteurs par les innocents habitants de Kokkina. Au moins 500 soldats turcs entrés à Chypre clandestinement se trouvent à Kokkina d'où ils mènent des opérations militaires contre l'ordre établi à Chypre, l'ordre reconnu par les Nations Unies et contre le Gouvernement et l'Etat de Chypre. Ce sont ces 500 soldats turcs venus de Turquie et opérant à partir de Kokkina qui ont attaqué. Ce sont eux qui se sont emparés d'une hauteur avec l'aide des rebelles chypriotes turcs, bien entendu, et qui sont prêts à se déployer dans l'île, et ce sont eux que nous avons attaqués. Aussi, lorsque l'agence Tass annonce que le dernier bastion des Chypriotes turcs a été attaqué, il s'agit ici de rebelles chypriotes turcs, aidés par

the inhabitants of Kokkina. Those people happen to live there, though some of them, the younger ones, by force or otherwise, are taking part in this military operation, which is carried on by the rebels.

165. The representative of Turkey disputes the fact that they are rebels. What else can they be called, when they are fortifying themselves and ready to fight against the State?

166. The next point, which I have not mentioned before, concerns the "Green Line". This is an unfortunate line, and in any case it was deemed fit that the United Nations Force should hold it. The Force was holding the Green Line, but three days ago the Danes there who held the road to Paphos as part of that line, were dislodged by the Turkish forces, contrary to all arrangements for the peace-keeping in Cyprus, contrary not only to the normalization of law and order but also to the avoidance of any recurrence of the fighting. The Danes withdrew, and so the Paphos road was occupied by the Turkish rebels—a move which they made without any provocation; in fact it was the rebels who were guilty of provocation. At the same time they opened fire in Nicosia. I was there and I heard the gunfire, which started the whole thing. There was continuous firing in Nicosia and continuous firing at Kokkina before the Greek forces took any action.

167. The representative of Turkey speaks about the right of Turkey to intervene by force—to invade Cyprus, as a matter of fact. This is a matter which he avoided saying before, but now he talks about it brazenly, saying Turkey is entitled to invade Cyprus because of the Treaty of Guarantee.

168. Nothing could be more removed from the sense of the Charter of the United Nations than to speak in the Security Council of the right to invade Cyprus under a treaty. Article 103 of the Charter should make it abundantly clear that any such provision would be inoperative. But even so, there is no provision in the Treaty of Guarantee that entitles Turkey to use force. I have dealt with this point, and I need no longer dwell upon it. However, what the representative of Turkey has deliberately avoided dealing with is the brutal bombing of the innocent population of Cyprus, which has been real massacres not attacks upon strongholds.

169. To the question of the bombardment of villages where people were murdered, where so many children and women have been slaughtered, there has been no reply, and the representative of Turkey dismissed this as of no importance. This is a matter that has to be dealt with by the Security Council at this moment. We have plenty of time to deal with the other aspects at other times; they could have been dealt with before; they can be dealt with later. But at this moment, the important questions are: first, the indiscriminate bombings in Cyprus, the over-flights, the violation of the air-space of Cyprus for such sinister purposes as machine gunning and bombing; and, secondly, the threatened invasion. The fact that the ships have not yet arrived does not necessarily mean they will not arrive an hour or more hence; we have had the experience before of ships from Turkey coming very near the coast of Cyprus and then returning. That does not mean that the ships now on their way there

des soldats venus de Turquie, mais certainement pas d'un bastion tenu par les habitants de Kokkina. Les habitants sont simplement sur place, certains d'entre eux parmi les jeunes prennent part aux opérations, soit sous la contrainte, soit pour d'autres raisons, mais ce sont bien des rebelles qui mènent une opération militaire là-bas.

165. Le représentant de la Turquie conteste le fait que ce sont des rebelles. Comment peut-on les appeler autrement, puisqu'ils se retranchent et sont prêts à lutter contre l'Etat?

166. Un autre point dont je n'avais pas parlé auparavant concerne la "ligne verte". Il s'agit de cette malencontreuse ligne qu'on a tracée là-bas et qu'on a jugé bon de faire tenir par la Force des Nations Unies. Elle la tenait, mais il y a trois jours les soldats danois qui gardaient la route de Paphos, sur le tracé de la ligne verte, ont été délogés par les forces turques, contrairement à toutes les dispositions prises pour maintenir la paix à Chypre, rétablir l'ordre public et prévenir toute reprise des combats. Les Danois s'étant retirés, la route de Paphos a été occupée par les rebelles turcs, action qu'ils ont entreprise sans avoir été provoqués; en fait, la provocation venait de leur part. Au même moment, ils ouvraient le feu à Nicosia. J'y étais, j'ai entendu les coups de feu qui ont éclaté sans qu'il se fut produit quoi que ce soit auparavant. Ils ont continué à tirer tant à Nicosia qu'à Kokkina, avant que les forces grecques aient entrepris aucune action.

167. Le représentant de la Turquie invoque le droit pour la Turquie d'intervenir par la force, d'envahir Chypre, pour dire vrai. Il évitait d'en parler auparavant, mais il en parle maintenant impudiquement et prétend que la Turquie est en droit d'envahir Chypre en vertu du Traité de garantie.

168. Rien ne peut être plus étranger à la Charte des Nations Unies que de parler au Conseil de sécurité du droit d'envahir Chypre en vertu d'un traité. L'article 103 de la Charte établit tout à fait clairement que toute disposition de ce genre ne pourrait être valable. De toute manière, le Traité de garantie ne contient aucune disposition qui autorise la Turquie à recourir à l'usage de la force. J'ai déjà parlé de ce point et je n'ai pas besoin de m'y attarder plus longuement. Cependant, le représentant de la Turquie a délibérément évité de parler des bombardements sauvages dont l'innocente population chypriote a été victime. Ce fut bel et bien un massacre; il ne s'agissait pas d'attaques contre des places fortes.

169. A la question concernant les bombardements de villages où des habitants ont été tués, où tant de femmes et d'enfants ont été massacrés, le représentant de la Turquie n'a pas répondu; il a écarté cette question comme une chose sans importance. C'est pourtant là une question dont le Conseil de sécurité doit s'occuper à l'heure présente. Nous avons tout le temps de traiter des autres aspects du problème à d'autres moments; on aurait pu s'en occuper auparavant, on pourra s'en occuper plus tard. Mais en ce moment même, les questions dominantes sont, d'une part, les bombardements effectués sans discrimination sur Chypre, les survols de son territoire, la violation de son espace aérien pour des buts sinistres: mitrailler et bombardier; et, d'autre part, la menace d'invasion. Le fait que les navires ne soient pas encore arrivés ne signifie pas forcément qu'ils n'arriveront pas dans une heure ou deux. Il s'est déjà produit que des navires turcs approchent

will return before landing.

170. What I would like to stress is that the United Nations should know exactly what is going on at present in Cyprus, that hundreds of people are being killed and wounded. This is, as I said, a matter of grave concern to Cyprus, as well as to the whole world, because what is being violated is not only the principles of the Charter, but the principles of humanity; and I do not think this is a fitting occasion for elaborate speeches or for jokes, such as we heard from the representative of Turkey. We have to deal with this matter with the seriousness that accords with it; and that is to adopt a resolution that will stop the invasion and bombing attacks on the part of Turkey.

171. With regard to his reference to the independence of Cyprus, I think the representative of Turkey is trying—I will refrain from describing the character of his manner—to create misunderstanding where no misunderstanding lies. The Government of Cyprus has repeatedly claimed the country's independence, sovereignty, and territorial integrity, to which it is entitled under the Charter. That territorial integrity will not be allowed to be threatened by Turkey through any subterfuge or in any other way. We declare and repeat that all Greek citizens of Cyprus will fight for that independence, sovereignty, and territorial integrity of the island, to the last man, and that we are all ready for it. But we want a peaceful solution. There must not be any use of force to make Cyprus submit to the Turkish Government's desire for partition, or any of its other claims.

172. Therefore, we now have to deal with this matter within the scope of the Charter, and protect a Member State from invasion and aggression.

173. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): My statement will be brief. The French Government has observed with great concern the latest events in Cyprus which have been the subject of the statements just made by the representatives of Turkey, Cyprus and Greece. These statements may often have seemed contradictory. But my delegation wonders whether they may not be regarded as complementary—each tending, naturally, to emphasize one or another aspect of a situation as complex as it is alarming—until an impartial report from General Thimayya can help us form a clearer idea of the origin and results of the situation.

174. The news most recently reaching us spoke of some restoration of calm, although risks were still present and the situation remained explosive. It is essential that neither the fighting nor the outside intervention should be resumed tomorrow; and to this end the representations made to the Governments concerned, and local action by the United Nations Force and its Commander-in-Chief, should help. But the Security Council itself should add the weight of its authority to these representations and this action, by appealing to the parties involved to cease taking action which has already created too many victims, but instead to rely on the steps taken by the United Nations with a peaceful solution of the Cyprus problem in view, and to stop jeopardizing the Mediator's

tout près de la côte et s'en retournent. Cela ne signifie pas que ceux qui font route vers Chypre maintenant s'en retourneront sans avoir accosté.

170. J'y insiste, il faut que les Nations Unies se rendent comptent de ce qui se passe actuellement à Chypre, qu'elles sachent que des centaines de personnes y sont tuées ou blessées. Je l'ai dit, c'est très grave pour Chypre et c'est très grave pour le monde entier. Ce ne sont pas seulement les principes de la Charte qui sont violés, mais aussi les principes humanitaires. Je ne crois pas que le moment soit bien choisi de faire d'habiles discours ou de tenir des propos ironiques, comme nous venons d'en entendre dans la bouche du représentant de la Turquie. Nous devons traiter cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite, c'est-à-dire voter une résolution qui mette fin à l'invasion et aux bombardements de la part de la Turquie.

171. Le représentant de la Turquie a parlé de l'indépendance de Chypre et je crois qu'il essaie — je m'abstiendrai de qualifier son attitude — de créer un malentendu là où il n'y en a pas. Le Gouvernement chypriote a proclamé maintes fois l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, auxquelles elle a droit en vertu de la Charte. Nous ne permettrons pas que la Turquie menace cette intégrité territoriale par un subterfuge ou de quelque autre manière. Nous déclarons et répétons que tous les citoyens grecs de Chypre combattront pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'île, jusqu'au dernier homme, et que nous sommes tous prêts à le faire. Toutefois, nous désirons une solution pacifique. On ne peut avoir recours à la force pour contraindre Chypre au partage que le Gouvernement turc désire ou à aucune autre de ses prétentions.

172. Donc, nous devons maintenant traiter cette question dans le cadre des dispositions de la Charte et assurer la protection d'un Etat Membre contre l'invasion et l'agression.

173. M. SEYDOUX (France): Mon intervention sera brève. Le Gouvernement français a suivi avec une vive préoccupation le déroulement des derniers événements à Chypre, sur lequel ont porté les exposés des représentants de la Turquie, de Chypre et de la Grèce que nous venons d'entendre. Ces exposés ont pu, à maintes reprises, paraître contradictoires. Ma délégation se demande cependant si nous ne pouvons pas les considérer comme complémentaires, chacun mettant l'accent, comme il est naturel, sur l'un ou l'autre des aspects d'une situation aussi complexe qu'alarmante, en attendant qu'un rapport impartial du général Thimayya nous aide à nous faire une idée plus nette de sa genèse et de ses développements.

174. Les nouvelles les plus récentes qui nous soient parvenues faisaient état d'un certain retour au calme, encore que les risques ne soient pas dissipés et que la situation demeure explosive. Il importe que demain ni le combat, ni les interventions extérieures ne reprennent; les démarches faites auprès des gouvernements intéressés et, sur place, l'action de la Force des Nations Unies et de son commandant en chef devraient contribuer. Mais le Conseil de sécurité doit lui-même ajouter à ces démarches, à cette action, le poids de son autorité, en faisant appel aux parties pour qu'elles renoncent à des initiatives qui ont déjà fait trop de victimes, pour qu'elles s'en remettent aux dispositions prises par les Nations Unies à l'effet de rechercher une solution pacifique

chances of success in the patient effort which he is making.

175. The French delegation is prepared to associate itself fully with an appeal of this nature, an appeal which in its view it would be for you, Mr. President, to make to all on our behalf.

176. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): For the moment I should merely like to obtain a small explanation from the Turkish representative, if he will be so good as to give it to me. At this juncture, so critical for Cyprus and so fraught with menace to peace in the eastern Mediterranean, did he introduce in his last statement the concept of "enosis"—which is not pertinent at this time—because it displeases his Government, or because he knew that it would displease the Soviet Government?

177. The PRESIDENT: Since there are no further speakers at this moment, I would propose to the Security Council that we adjourn for twenty minutes for the purpose of consultation among the members of the Council, as well as with the interested parties, in regard to the further procedure to be followed in the resumed meeting.

The meeting was suspended at 10.50 p.m. and resumed on Sunday, 9 August, at 1.15 a.m.

178. The PRESIDENT: First of all, I have to apologize for the fact that twenty minutes sometimes can appear to be a very long time. Furthermore, I regret to have to announce to the Council that it has not been possible to arrive at a consensus during the informal consultations that have taken place. One fact which has contributed to this lack of result is of a technical character, I am glad to report; that is, that telephone communications with some capitals have been very difficult to obtain, and when obtained, I have been told, the quality of the contact was very poor.

179. I assume that the Secretary-General will, in the meantime, prepare and present to the Council an urgent report on the recent events in Cyprus so that the Council, when it reconvenes, may deal rapidly and effectively with this situation in the light of all available information.

180. May I request then that the members of the Council and the representatives of the parties concerned remain available for an early meeting of the Security Council, the time of which is to be determined by the availability of the Secretary-General's report and the termination of the communication difficulties that some of the parties experienced.

181. Mr. ROSSIDES (Cyprus): The situation as described by you, Mr. President, with regard to the delay in the resumption of this meeting is quite correct; it was very difficult, at least as far as I am concerned, to communicate with Cyprus. Therefore I informed you that we shall have to wait until tomorrow morning to obtain the agreement of Cyprus to the proposed consensus, and that for this reason it was inevitable, owing to the lateness of the hour, that we would have to adjourn until tomorrow. But when I proposed that, I did not envisage at all that the time for the next meeting would depend on the appearance of a report which may be delayed. We wanted to get something effective done as soon as possible, and the soonest possible would have been

du problème chypriote, pour qu'elles cessent de compromettre les chances de succès du patient effort déployé par le Médiateur.

175. La délégation française est prête à s'associer entièrement à un tel appel que, dans son esprit, il vous appartiendrait, Monsieur le Président, de lancer en notre nom à tous.

176. M. BITSIOS (Grèce): Je voudrais simplement, pour l'instant, obtenir du représentant de la Turquie un petit éclaircissement, si ce dernier veut bien me le fournir. En ces heures critiques que traverse Chypre et qui mettent en danger la paix en Méditerranée orientale, a-t-il introduit, dans sa dernière intervention, ce concept de l'"Enosis" — qui n'est tout de même pas actuel — parce qu'il déplaît à son gouvernement ou parce qu'il savait qu'il déplaît au Gouvernement soviétique?

177. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aucun orateur ne demande la parole pour le moment. Je propose donc au Conseil une suspension de séance de 20 minutes, afin de permettre à ses membres de se consulter entre eux, ainsi qu'avec les parties intéressées, sur la procédure à suivre à la reprise de la séance.

La séance est suspendue à 22 h 50; elle est reprise le dimanche 9 août, à 1 h 15.

178. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je dois d'abord m'excuser de ce que 20 minutes puissent parfois paraître bien longues. En outre, j'ai le regret de devoir informer le Conseil que les consultations officieuses qui viennent d'avoir lieu n'ont pas permis d'arriver à un accord. Cette absence de résultat est due en partie à un simple fait matériel, je suis heureux de le dire: il a été très difficile d'obtenir les communications téléphoniques avec certaines capitales et, lorsque les liaisons ont pu être établies, la qualité de l'audition, m'a-t-on dit, était très mauvaise.

179. Je pense qu'entre-temps le Secrétaire général va préparer et présenter d'urgence au Conseil un rapport sur les récents événements de Chypre, de sorte que lorsque le Conseil se réunira de nouveau il pourra s'occuper rapidement et efficacement de la situation, à la lumière de tous les renseignements disponibles.

180. Je demanderai donc aux membres du Conseil et aux représentants des parties intéressées de se tenir prêts à assister à une très prochaine séance dont l'heure sera fixée en tenant compte de la remise du rapport du Secrétaire général et suivant que certaines des parties auront résolu leurs difficultés de communications.

181. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Ce que vous avez dit, Monsieur le Président, à propos du retard apporté à la reprise de cette séance est tout à fait exact. En ce qui me concerne, du moins, il m'a été très difficile de me mettre en liaison avec Chypre. C'est pourquoi je vous ai fait savoir que nous devrions attendre jusqu'à demain matin pour obtenir le consentement de Chypre à l'accord proposé et qu'il était donc inévitable, étant donné l'heure tardive, de nous ajourner. Cependant, lorsque j'ai fait cette proposition, je n'envisageais pas du tout que la réunion suivante dût dépendre de la présentation d'un rapport, qui peut être retardée. Nous voulions que quelque chose d'effectif fut fait aussi vite que possible, et le plus tôt possible était maintenant même; à défaut, que

during this meeting; failing that, Sunday morning or Sunday afternoon. The point I wanted to make is that it is uncertain when the report will be ready and that we cannot allow the results of the meeting to depend upon the availability of the report. We have to do something with regard to the situation in Cyprus. I therefore propose that the time for the next meeting should be fixed for Sunday, say, in the afternoon. If the report is available then, well and good; if it is not, then we shall proceed with the discussion of this matter anyway, and when the report has been distributed there will be another meeting to deal with the situation on a long-term basis rather than with the immediate danger alone.

182. Mr. ERALP (Turkey): I have only two words to say and it is only to inject a note of relief into the proceedings. We can all sleep in peace. The charge that the Turkish fleet was on its way for an imminent invasion of Cyprus is, as usual, false. I have been instructed by my Government to tell the Council that there is no such thing. Turkey has only a few destroyers patrolling offshore, and they have no intention of landing.

183. Mr. ROSSIDES (Cyprus): The report that I had from Cyprus indicated that the number of ships was exactly the number I mentioned earlier. They came within fifteen miles of Cyprus and stopped there at 3.30 in the morning, Cyprus time. They remained for twenty-five to thirty minutes and then turned back and proceeded to a distance of thirty miles, where they were last located. So it is not incorrect to say that they moved toward Cyprus, though they followed their previous practice of moving close and then moving away. Why not say things as they are, why try to distort them? This is how the situation really is, and there are radar reports and other information to prove it.

184. Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I want to say very briefly that I support the Cypriot representative's proposal that we should call a meeting for 3 p.m.

185. Mr. STEVENSON (United States of America): I support the suggestion of the President, that we meet upon his call.

186. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): I support the proposal made by the representative of Cyprus.

187. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): May I make a proposal which is, perhaps, of a compromise nature, namely, that we meet later this morning, provided that you yourself, Mr. President, express a desire to this effect.

188. The PRESIDENT: I shall refrain from commenting on the French representative's proposal; I shall not consider it a compromise.

189. If there are no further comments, the President then remains available to the members of the Council, and the parties to the dispute, with regard to the convening of the next meeting of the Security Council,

ce soit dimanche matin, ou dimanche après-midi. Ce que je veux faire observer, c'est que le moment de la parution du rapport est encore indéterminé et que nous ne pouvons donc pas laisser dépendre les résultats de la séance de la remise du rapport; nous devrons faire quelque chose en ce qui concerne la situation à Chypre. Je propose donc que la prochaine séance soit fixée à dimanche, dans l'après-midi par exemple. Si le rapport est alors prêt, tant mieux; s'il ne l'est pas, nous poursuivrons l'examen de la question et, lorsque le rapport aura été distribué, le Conseil pourra siéger à nouveau pour étudier la situation à long terme au lieu de ne traiter que du danger immédiat seulement.

182. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je n'ai que deux mots à dire et uniquement pour apporter une note de soulagement dans le débat. Nous pouvons tous dormir en paix. L'accusation selon laquelle la flotte turque était en route pour une invasion imminente de Chypre est, comme d'habitude, fausse. J'ai reçu instruction de mon gouvernement de déclarer au Conseil qu'il n'y a rien de tel. La Turquie n'a que quelques destroyers en patrouille au large des côtes et ils ne sont pas destinés à procéder à un débarquement.

183. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Le rapport que j'ai reçu de Chypre montre que le nombre de navires que j'ai mentionné est exact. Ils se sont approchés à 15 milles de Chypre et ils se sont arrêtés à 3 h 30 du matin, heure de Chypre. Ils sont restés sur place pendant 25 à 30 minutes, puis ils ont fait demi-tour et se sont éloignés à une distance de 30 milles, où ils ont été repérés pour la dernière fois. Il n'est donc pas inexact de dire qu'ils se sont dirigés vers Chypre, mais comme précédemment ils ont suivi leur tactique qui consiste à s'approcher et à s'éloigner ensuite. Pourquoi ne pas dire les choses comme elles sont? Pourquoi chercher à les dénaturer? C'est ainsi que les choses se sont passées et nous avons des relevés de radar et tous autres renseignements pour le prouver.

184. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voulais simplement dire que j'appuie la proposition du représentant de Chypre tendant à ce que nous reprenions séance à 15 heures.

185. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: J'appuie la proposition du Président tendant à nous réunir lorsqu'il nous convoquera.

186. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): J'appuie aussi la proposition du représentant de Chypre.

187. M. SEYDOUX (France): Je voudrais me permettre de faire une proposition qui, si j'ose dire, aurait un caractère de compromis: ce serait de nous réunir à nouveau plus tard ce matin, si toutefois, Monsieur le Président, vous en exprimez vous-même le désir.

188. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je m'absenterai de faire des observations sur la proposition du représentant de la France, mais je ne puis la considérer comme un compromis.

189. S'il n'y a pas d'autres observations, le Président restera donc à la disposition du Conseil et des parties au différend pour ce qui est de la convocation de la prochaine séance du Conseil de sécurité et il tiendra

and will naturally take into consideration the remarks already made in connexion with that subject.

190. Mr. STEVENSON (United States of America): May I congratulate the President on his compromise on this proposal.

191. The PRESIDENT: If no other member of the Council wishes to take the floor, the meeting is adjourned.

*The meeting rose on Sunday, 9 August,
at 1.25 a.m.*

naturellement compte de tout ce qui vient d'être dit à ce sujet.

190. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je me permets de féliciter le Président du compromis qu'il nous propose.

191. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun autre membre du Conseil ne demande la parole, je vais lever la séance.

La séance est levée le dimanche, 9 août, à 1 h 25.